



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  située en haut à gauche de cette page Résana.

Économie et vie des entreprises

- Logistique Seine Normandie dévoile trois innovations pour accélérer la décarbonation du secteur (Gazette de Normandie)
- Axe Seine : 47 millions d'euros pour rénover le barrage de Poses-Amfreville (Gazette de Normandie)
- Quel avenir pour le site « Saipol » à Dieppe : « Il ne faut pas que ça devienne une friche » (Paris Normandie)
- « 23 licenciements c'est le plafond haut ». À Rouen, le président d'Émergence-s fait le point sur le PSE (Paris Normandie)

Sécurité

- "Empêcher les naufrages, empêcher les morts" : dix policiers supplémentaires pour lutter contre l'immigration illégale sur la côte d'Albâtre (France 3)
- Réseaux de passeurs : l'État muscle la surveillance des côtes de Seine-Maritime (Infonormandie)
- Littoral. De plus en plus de tentatives de traversée vers l'Angleterre : comment la mission Salamandre renforce la surveillance des côtes (Courrier Cauchois)
- Un nouveau dispositif : la lutte contre les réseaux de passeurs se renforce dans la région de Dieppe (Paris Normandie)
- Après la violente agression d'un jeune à Buchy, la mère de la victime veut rétablir la vérité : "Ce n'était pas une histoire d'argent" (France 3)
- Soupçons de violences sexuelles à la Métropole de Rouen, le cas d'un haut cadre, entre failles et incohérences (Le Poulpe)
- Violences sexuelles dans le périscolaire à Rouen : de nouvelles plaintes déposées par des familles (Paris Normandie)

Social et société

- Rouen. "Je suis venue défendre la cause des femmes et des enfants" : près de 200 personnes se sont mobilisées après la mort de la jeune Lyhanna (Tendance Ouest)
- « C'est lamentable ! » : face à la fermeture de bureaux de Poste au Havre, la résistance s'organise (76 actu)
- Les familles des victimes du drame de la grotte de Montérolier lancent un appel à témoins : « On doit persévérer » (76 actu)
- Manifestation des AESH à Rouen : « Nous sommes invisibles et invisibilisés » (Paris Normandie)
- Pourquoi va-t-on parler contraception et violences sexuelles devant la cathédrale de Rouen ? (Paris Normandie)

Collectivités locales et équipements publics

- Cette petite commune de Seine-Maritime éteint son éclairage public pendant quatre mois (76 actu)
- Notre-Dame-de-Bondeville : le projet de création d'une maison médicale abandonné (Paris Normandie)
- Cette Ville de la métropole de Rouen va sanctionner les absences non justifiées des élus (Paris Normandie)
- Montivilliers : finances au vert, un policier en plus... ce qu'il faut retenir du conseil municipal (Paris Normandie)
- Quelle est cette ville de Seine-Maritime qui renonce au label Station verte (Paris Normandie)
- À Valmont, trois axes stratégiques vont être rénovés pour améliorer circulation et sécurité (Paris Normandie)

Environnement

- Depuis 30 ans, les Brigades Vertes sont en mission pour l'insertion et l'environnement près de Rouen (76 actu)
- Usine de déchets de Brametot : le nouveau président du syndicat mixte veut recréer de la confiance (76 actu)

Éducation

- École morte : Colleville toujours mobilisé pour sauver sa quatrième classe, malgré les calculs académiques (Paris Normandie)

Justice

- Procès pour diffamation. Guillaume Pennelle, délégué départemental du RN, relaxé pour son tract visant la députée LFI Alma Dufour (Tendance Ouest)
- « Un danger pour la France » : un élu RN à la Région Normandie relaxé pour son tract contre la députée LFI Alma Dufour (Ouest France)
- Diffamation ou liberté d'expression ? Guillaume Pennelle (RN) relaxé pour son tract contre Alma Dufour (LFI) (76 actu)
- Affaire Lyhanna : pour Nathalie Bécache, procureure générale, le discrédit jeté sur la justice est injuste (Paris Normandie)
- À Rouen, des avocats manifestent contre un projet de loi jugé liberticide (Paris Normandie)

Acteurs publics

- La messagerie sécurisée de l'État, Tchap, cible d'une intrusion
- Agents contractuels : la titularisation et la CDIisation restent des leviers à la marge
- Masse salariale et rémunérations : les ministères ont opté pour la retenue en 2025
- Intelligence artificielle dans les services publics : après une prise de conscience tardive, l'État esquisse une méthode de travail

Logistique Seine Normandie dévoile trois innovations pour accélérer la décarbonation du secteur

J.M

3-4 minutes

En bref

Logistique Seine Normandie (LSN) a dévoilé les trois lauréats de son deuxième appel à idées dédié aux solutions innovantes capables de répondre aux défis de performance et de transition environnementale.



LSN accélère l'innovation logistique normande © Logistique Seine Normandie.

Publié le 10 juin 2026 - Mis à jour le 10 juin 2026

Annoncés le 29 mai, les trois projets retenus par Logistique Seine Normandie vont bénéficier d'un accompagnement opérationnel afin de tester leurs solutions en conditions réelles auprès d'un réseau de près de 250 partenaires industriels, logisticiens et transporteurs.

Parmi les lauréats figure d'abord Waylipro, développé par [la start-up rouennaise Human-Mob](#). Ce véhicule électrique de cyclologistique nouvelle génération ambitionne de répondre aux besoins de transport urbain décarboné grâce à une capacité de chargement pouvant atteindre

6 m³ et 650 kg, tout en offrant une autonomie d'environ 100 kilomètres. Plusieurs expérimentations sont déjà engagées, notamment avec le Marché d'intérêt national de Rouen, l'entreprise Grosdoit et EDF dans le cadre du chantier de l'EPR2 de Penly.

Deuxième projet retenu, Tamic, conçu par Tallano Technologies, vise à réduire les émissions de particules fines générées par le freinage des poids lourds grâce à un système d'aspiration intégré. Une innovation qui anticipe les futures exigences de la norme Euro 7 et qui fera l'objet d'un démonstrateur avec le groupe Paprec en Normandie.

Enfin, la jeune pousse Marso Robotics développe des robots autonomes capables d'automatiser des opérations logistiques répétitives, comme la palettisation ou le déchargement. Proposée sous un modèle Robot-as-a-Service, sa solution permet aux entrepôts d'accéder à la robotisation sans investissement important.

À l'échelle nationale, la logistique accélère sa transformation sous l'effet des exigences environnementales, de la hausse des coûts de transport et des tensions sur l'emploi. Les entreprises investissent davantage dans la robotisation, les solutions décarbonées et l'optimisation des flux afin d'améliorer leur compétitivité tout en réduisant leur impact environnemental.

Axe Seine : 47 millions d'euros pour rénover le barrage de Poses-Amfreville

Chloé Guerout

4-5 minutes

Dossier

Après cinq ans de travaux, Voies navigables de France (VNF) et les collectivités locales ont inauguré le barrage de Poses-Amfreville. Cet investissement représente 47 millions d'euros.



Le barrage de Poses-Amfreville a été inauguré, ce mardi 2 juin.

Publié le 9 juin 2026 - Mis à jour le 9 juin 2026

C'est un maillon essentiel de l'Axe Seine, reliant la capitale aux ports maritimes de Rouen et du Havre : le barrage de Poses-Amfreville a été inauguré, mardi 2 juin. Une inauguration qui intervient après cinq années de travaux, représentant 47 millions d'euros, financés par l'État, VNF, l'Union européenne et la Région Normandie.

Consolidation des fondations, remplacement du pont-passerelle, modernisation des équipements électriques ou encore rénovation des vannes... L'opération de modernisation était devenue nécessaire pour cet ouvrage vieillissant, construit en 1887 et constituant le premier barrage de navigation en amont de l'estuaire.

Chaque année, il permet le passage de près de 12 000 bateaux, plus de six millions de tonnes de marchandises et une trentaine de paquebots de croisière transportant plus de 200 000 passagers. Son activité représente

près de 30% du trafic fluvial national.

« *Volonté commune de renforcement du transport fluvial* »

Cette opération représente une « *volonté commune de renforcement du transport fluvial* », présente Jean-Benoit Albertini, préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, citant également le chantier de la chatière sur le port du Havre. « *L'aboutissement de ces lourds travaux de rénovation du barrage de Poses, premier barrage à 170 km de la mer et marquant la limite de la Seine-Aval, montre l'intérêt d'un tel contrat et du travail partenarial afin de rattraper la dette grise de nos infrastructures notamment fluviales ou ferroviaires mais aussi d'envisager leur développement* », ajoute-t-il.

Pour Hervé Morin, président de la Région Normandie, « *avec la livraison des travaux du barrage de Poses, nous apportons aux entreprises ce qu'elles attendent avant tout : de la fiabilité. Un transport fluvial compétitif repose sur des infrastructures robustes, capables de garantir des conditions de navigation sûres et maîtrisées sur la Seine.* »

Préserver la ressource essentielle

Au-delà du transport, ce barrage assure la régulation du niveau de la Seine sur 40 kilomètres, jusqu'au barrage de Port-Mort situé en amont. Il garantit ainsi un mouillage suffisant pour les bateaux, tout en répondant à des usages multiples comme l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole, les activités industrielles, ou encore la pêche et les loisirs nautiques.

« *Derrière cet ouvrage, ce sont des emplois, une économie portuaire, touristique et industrielle, mais aussi une ressource essentielle, l'eau, que nous préservons au service des habitants et des acteurs économiques de la vallée de la Seine* », rappelle Cécile Avezard, directrice générale de VNF.

Quel avenir pour le site « Saipol » à Dieppe : « Il ne faut pas que ça devienne une friche »

Franck Weber

8-10 minutes

Au lendemain de l'annonce de la cessation d'activité de l'usine Olatein à Dieppe, l'avenir du site de l'ex-Saipol est désormais incertain. Le maire dit vouloir se battre pour le retour d'une activité industrielle sur ce lieu emblématique du port.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)



Par [Franck Weber](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 17h49 Temps de lecture: 2 min

« Un projet industriel ambitieux, pour le développement d'une nouvelle filière dédiée à la protéine de colza pour l'alimentation humaine... » C'est avec ces mots que, fin mars 2021, [BPI France](#), la banque publique d'investissement, annonçait mettre sur la table conjointement avec le groupe Avril, le géant de l'agroalimentaire français, pas moins de 45 millions d'euros pour créer à Dieppe la nouvelle usine Prolein, sur le site de l'ex-Saipol.

Cette unité de préparation et de pressage de graines de colza devant alors fournir la matière première de l'autre entité du site, Olatein, créée dans la foulée par Avril et le Hollandais DSM pour produire le Canolapro, un produit « *qui présente une valeur nutritionnelle élevée pour améliorer les produits végétaliens et végétariens, tels que les substituts de viande et de produits laitiers, ainsi que d'autres boissons, des produits de boulangerie, des barres et des produits prêts à être mélangés...* »



Après le drame de l'explosion de Saipol survenue le 17 février 2018 et ses deux morts, l'investissement privé et public pour réindustrialiser le site a été important. - Photo Paris Normandie

Aujourd'hui, l'aventure de la protéine végétale à Dieppe tourne court. Depuis août 2025, le site dieppois est à l'arrêt, les sacs de 15 kg de cette poudre issue de la graine de colza, pour être intégrée dans des recettes de steaks végétaux, de boissons ou yaourts sans lait animal, de barres protéinées pour les sportifs, s'entassent faute de clients. « *La demande du marché est trop faible*, souligne le directeur d'Olatein, Reynald Lampin. *La croissance du marché des protéines alternatives s'est révélée plus lente que prévu.* » En 2024 déjà, DSM et Avril avaient revu la structure juridique d'Olatein et Prolein pour n'en faire qu'une seule entité. Après l'annonce de la [cessation de l'activité d'Olatein](#), lundi 8 juin, c'est donc l'avenir de tout le site de l'ex-Saipol, entre le bassin de commerce et le Pollet, qui s'assombrit.

« L'outil de production est là, moderne, avec le savoir-faire, connecté

avec le port »

Nicolas Langlois, Maire de Dieppe

« C'est une mauvaise nouvelle pour les salariés, pour le tissu industriel du territoire, commente le maire, Nicolas Langlois, interrogé par Paris Normandie. Le projet industriel a évolué dans un contexte géopolitique défavorable et alors que des industriels n'ont de cesse de tirer les prix vers le bas. Mais l'outil de production est là, moderne, avec le savoir-faire, connecté avec le port, près des grands axes de communication. » Si la coentreprise créée avec DSM est, elle, vouée à disparaître avec cette cessation d'activité, le foncier, lui, reste la propriété d'Avril.



Le site a d'abord été industrialisé par les établissements Robbe au siècle dernier, avant de devenir Saipol et Olatein avec le groupe Avril. - Photo Paris Normandie

Les derniers 37 salariés travaillant encore dans l'usine – certains ayant démissionné depuis le déclenchement de l'activité partielle il y a un an – seront dans les prochaines semaines licenciés pour motif économique.

« Nous serons attentifs sur leur sort, poursuit le maire de Dieppe, pour qu'ils soient accompagnés, certains avaient quitté Olatein pour rejoindre d'autres entreprises, dans le cadre de prêts de main d'oeuvre, nous en avons même accueilli un à la mairie. »





Après le drame de l'explosion de Saipol survenue le 17 février 2018 et ses deux morts, l'investissement privé et public pour réindustrialiser le site a été important. - Photo Paris Normandie

Après le drame de l'explosion de Saipol survenue le 17 février 2018 et ses deux morts, l'investissement privé et public pour réindustrialiser le site a été énorme, « *pas loin de 100 millions d'euros* », estime le maire. Il y a quelques mois, en octobre 2025, Olatein procédait encore à la destruction de deux vieux silos datant du début du siècle dernier, à l'époque des huileries Robbe. Et durant l'été 2023, pas moins de 900 000 euros étaient dépensés par l'industriel [pour lutter contre les mauvaises odeurs et le bruit](#) générés par l'activité, sous la pression des riverains et de la municipalité.

« C'est un site industriel historique »

« C'est sûr, il n'y a plus de nuisances depuis que l'usine est à l'arrêt, mais pour autant il ne faut pas que ça devienne une friche industrielle », commente une riveraine, route de Bonne-Nouvelle. *« Mon grand-père travaillait chez Robbe, c'est un site industriel historique pour Dieppe, il y a toujours eu ici une activité liée à l'extraction de l'huile »,* commente un autre habitant. Un autre, croisé rue Georges-Robbe, se lamente : *« C'est triste pour les salariés, ils étaient sans doute en avance sur leur temps avec cette protéine végétale, ça reviendra peut-être un jour... »*

Pour le moment, le groupe Avril n'a pas communiqué sur l'avenir du site. *« Il faut envisager une nouvelle perspective d'activité, c'est le message que nous allons porter auprès du groupe Avril qui a accepté le principe d'un rendez-vous »,* souligne le maire conjointement avec le président de l'Agglo, Sébastien Jumel. Nicolas Langlois se dit « *combatif* ». Pour lui, il n'est pas envisageable d'imaginer l'avenir de cette partie du quartier en dehors du champ industriel. *« À l'heure de Choose France, c'est un très mauvais signal qui a été envoyé ! »*

Lire aussi



« 23 licenciements c'est le plafond haut ». À Rouen, le président d'Émergence-s fait le point sur le PSE

Sylvain Auffret

5-6 minutes

Après le Comité social et économique du 3 juin 2026 et l'annonce d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le président d'Émergence-s fait le point sur les mesures sociales du plan.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Pierre-Edouard Magnan, président d'Émergence-s (en bleu à gauche) face à des salariés en septembre 2025 - Photo d'archives/PN



Par [Sylvain Auffret](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 18h56 Temps de lecture: 1 min

« *Rien n'est gravé dans le marbre à ce stade* », débute Pierre-Edouard Magnan, président de l'association d'accompagnement social Émergence-s, en redressement judiciaire depuis mars 2025, qui a annoncé la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) lors du dernier comité social et économique le 3 juin.

À l'issue, [une élue du CSE](#) avait évoqué le chiffre de 23 licenciements prévus et la possibilité de suppression de deux services (suivi sociojudiciaire et centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

« *Ce qui a été présenté en CSE c'est le document unilatéral de l'employeur qui fait 133 pages et qui n'évoque pas que le plan de sauvegarde de l'emploi, mais là nous allons entamer un cycle de négociations avec les organisations syndicales avec l'objectif d'obtenir un accord majoritaire* », précise Pierre-Edouard Magnan.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« Il pourrait y en avoir moins »

« *23 licenciements c'est le plafond haut, il pourrait y en avoir moins. On parle de catégories professionnelles, de postes supprimés, pas de personne licenciée, dans la négociation on voit ce qui peut se faire, le passage d'une catégorie à une autre* ».

Sur la suppression des deux services, « *en l'état nous arrêterions le suivi sociojudiciaire, mais le reste des activités du pôle justice se poursuivrait, et pour le centre d'hébergement, il n'y a pas d'arrêt, mais un transfert de places collectives vers des logements diffus (individuels, NDLR)* ».

Voilà pour le côté retour à l'équilibre du budget de fonctionnement. Concernant la dette de l'association, aux alentours de 3 millions d'euros, son président a bon espoir que la [vente du foyer des Cèdres](#) permette de l'apurer.

"Empêcher les naufrages, empêcher les morts" : dix policiers supplémentaires pour lutter contre l'immigration

Manon Loubet

2-3 minutes

Mardi 9 juin 2026, la préfecture de la Seine-Maritime a annoncé le renfort de dix policiers réservistes pour lutter contre l'immigration illégale entre Hautot-sur-Mer et Dieppe vers le Royaume-Uni. Les maires des communes environnantes s'en félicitent.

Le préfet de la Seine-Maritime, Benoît Albertini, a annoncé, mardi 9 juin 2026, un renfort de dix policiers réservistes supplémentaires sur le secteur de Dieppe pour lutter contre l'immigration illégale vers le Royaume-Uni.

Ils vont prêter main-forte au dispositif Salamandre composé de 16 gendarmes. *"Le dispositif Salamandre a fait ses preuves sur le territoire, nous prolongeons donc la zone avec la police nationale de Dieppe. Ce sont des moyens supplémentaires contre les taxi-boats pour empêcher les naufrages, empêcher les morts",* souligne le préfet.

Le préfet rappelle qu'aucun décès de migrants n'a eu lieu sur la côte d'Albâtre, mais que dans le Nord, il y en a déjà eu plusieurs.

"L'objectif, c'est de détecter les départs, d'interpeller des passeurs qui sont des criminels et de secourir les migrants, qui sont les victimes", ajoute Patrick Longuet, le nouveau directeur interdépartemental de la police nationale de la Seine-Maritime.

Le maire de Dieppe, Nicolas Langlois (PC), se félicite de ces effectifs de police supplémentaires : *"On avait déjà demandé ces renforts, car on avait remarqué qu'il y avait plus de départs sur nos côtes."*

Effectivement, le maire de Dieppe a raison. Selon les derniers chiffres de la préfecture, il y a eu 11 tentatives de départs de taxi boat en 2024 (7 réussis, 5 passeurs interpellés), 31 en 2025 (10 réussis, 4 passeurs interpellés). Depuis le début de l'année 2026, il y a eu 14 tentatives de départs (6 réussis, 5 passeurs interpellés).

"C'est un phénomène auquel on est confronté depuis peu, mais on a vu effectivement quelques départs, des campements, des gens qui errent... Que l'État s'en préoccupe, c'est important", conclut Véronique Depreux, maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

Réseaux de passeurs : l'État muscle la surveillance des côtes de Seine-Maritime

La rédaction d'infoNormandie

~2 minutes

Face à la hausse des tentatives de traversées vers le Royaume-Uni, le préfet de Seine-Maritime renforce les moyens engagés sur le littoral. Le dispositif de lutte contre les passeurs a été présenté ce mardi à Sainte-Marguerite-sur-Mer.



Le préfet de Seine-Maritime entouré des responsables de la gendarmerie et de la police du département ce mardi sur le front de mer à Sainte-Marguerite-sur-Mer

Les côtes seinomarines font l'objet d'une surveillance renforcée face à la multiplication des tentatives de départ de migrants vers le Royaume-Uni. Le préfet de Seine-Maritime a présenté, ce mardi, les nouveaux moyens déployés à Sainte-Marguerite-sur-Mer, aux côtés de la procureure de la République de Dieppe, des forces de l'ordre et d'élus des communes concernées.

Le dispositif Salamandre, composé de 16 gendarmes réservistes, va être réarticulé afin de mieux couvrir les secteurs exposés. À partir du 1er juillet 2026, un détachement « *lutte contre l'immigration clandestine* » sera également créé en zone police. Il comptera dix policiers dédiés à cette mission.

Lutter contre les passeurs

Pour les services de l'État, l'objectif est d'abord de prévenir les drames en mer. Les réseaux de passeurs organisent des traversées particulièrement dangereuses, souvent à bord d'embarcations précaires et surchargées.

Les autorités rappellent que cette lutte vise à « sauvegarder la vie humaine » en s'attaquant aux filières qui exploitent les migrants. En 2024 et 2025, neuf passeurs ont été interpellés en Seine-Maritime. Ils ont été condamnés à des peines allant de trois à sept ans d'emprisonnement.

[Photos] Littoral. De plus en plus de tentatives de traversée vers l'Angleterre : comment la mission Salamandre renforce la surveillance des côtes

Julie Hervieux

3-4 minutes

Mardi 9 juin à Sainte-Marguerite-sur-Mer, le préfet de la Seine-Maritime Jean-Benoît Albertini a effectué un bilan des opérations menées récemment contre l'immigration illégale depuis le Royaume-Uni vers les côtes seinomarines. En 2026, quatorze tentatives de départs en taxiboat (bateaux) dont six départs réussis, ont été recensées jusqu'à maintenant.

De plus en plus de traversées

La lutte contre l'immigration irrégulière se renforce sur les côtes seinomarines. Les services de l'Etat œuvrent pour la sécurité des humains et contre les passeurs de migrants. Pour cela, la mission *Salamandre* a été mise en place en Normandie en 2021. Une quinzaine de réservistes de la gendarmerie de Seine-Maritime sont dans ce dispositif déployé entre Dieppe et Fécamp. Leur objectif, repérer les tentatives de traversées de la Manche vers l'Angleterre. En 2025, 31 tentatives de départ de taxiboat, dont 10 départs réussis, ont été recensées. Quatre passeurs ont été interpellés et ont eu des peines de prison entre 3 et 7 ans. *"Les passages depuis l'Angleterre concernent de plus en plus notre secteur, explique Jean-Benoît Albertini. Même si nous comptons vingt fois moins de migrants qui traversent la Manche vers nos côtes, par rapport au littoral des Hauts-de-France, les chiffres sont en croissance. C'est pourquoi, nous annonçons l'élargissement du dispositif Salamandre à la police"*.

En effet, à partir du 1^{er} juillet, dix réservistes de la police de Seine-Maritime seront mobilisés, notamment autour de Dieppe, pour renforcer les surveillances de potentielles traversées. *"L'objectif, c'est de détecter les départs, d'interpeller des passeurs qui sont des criminels et de secourir les migrants, qui sont les victimes"*, note Patrick Longuet, nouveau directeur interdépartemental de la police nationale de la Seine-Maritime.

→ **Lire aussi** [Saint-Valery-en-Caux. Le passeur de migrants au passé meurtrier suscite l'intérêt des tabloïds](#)

Des traversées bien organisées

D'après les réservistes de la gendarmerie, *"avant, les migrants traversaient principalement avec le ferry depuis Dieppe. Aujourd'hui, ils traversent sur des bateaux gonflables. Ils sont également retrouvés dans des sacs de sport ou des valises dans des coffres de voiture sur le ferry, il en va de la sécurité de ses personnes"*. Des passeurs, recrutés *"via les réseaux sociaux et de tous profils"*, précise Marion Meunier, procureure de la République de Dieppe, donnent rendez-vous à ces personnes dans le besoin, à quelques mètres de la côte, bateau déjà gonflé pour embarquer au plus vite. *"Les passeurs s'adaptent aux marées et à la présence des forces de l'ordre sur les côtes. Ensuite, ils donnent une heure et les migrants courent vers l'embarcation. C'est pour cela que nous renforçons le dispositif"*, conclut le préfet.

 Lutte contre les réseaux de passeurs: l'État renforce le dispositif sur les côtes seinomarines

Cette année, pour faire face à un nombre grandissant de tentatives depuis départs de migrants vers le Royaume-Uni depuis les côtes du département, le préfet de la [#seinemaritime](#)...
pic.twitter.com/68Zbpoo40f

— Préfet de Normandie et de la Seine-Maritime (@Prefet76) [June 9, 2026](#)

Un nouveau dispositif : la lutte contre les réseaux de passeurs se renforce dans la région de Dieppe

Arnaud Commun

8-10 minutes

À compter du 1^{er} juillet 2026, un nouveau dispositif est mis en place par la police nationale contre les passeurs, dans la région de Dieppe. Il vient compléter l'opération Salamandre, opérationnelle depuis plusieurs années dans la gendarmerie.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)



Par [Arnaud Commun](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 19h25 Temps de lecture: 1 min

La lutte contre les réseaux de passeurs et l'immigration irrégulière se renforce sur la côte d'Albâtre, en particulier dans la région de Dieppe : à partir du 1er juillet 2026, dix réservistes de la police nationale patrouilleront entre 16h30 et 6 heures du matin, sept jours sur sept dans la circonscription de sécurité publique de Dieppe.



De gauche à droite, le général de gendarmerie Pierre Egret, le préfet de la Normandie Jean-Benoît Albertini, le directeur interdépartemental de la police nationale Patrick Longuet et la procureure de la République de Dieppe Marion Meunier, le mardi 9 juin 2026, à Sainte-Marguerite-sur-Mer. - Photo Paris Normandie

« La police nationale n'avait pas d'effectifs dédiés à cette mission. Ce sera désormais le cas », annonce Patrick Longuet, directeur interdépartemental de la police nationale de la Seine-Maritime, le mardi 9 juin 2026, à l'occasion d'un point presse préfectoral sur la plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer, en zone gendarmerie, près de Dieppe. Des départs ou tentatives de départs ont été constatés dans ce village, à proximité d'un blockhaus échoué sur l'estran.

La LIC

Les réservistes surveilleront particulièrement les zones potentielles de mise à l'eau de canots pneumatiques, utilisés par les migrants désireux de rejoindre l'Angleterre. Il s'agit des plages de Puys, hameau de Dieppe, du port et de la plage de Dieppe, mais aussi de la plage de Pourville-sur-Mer, lieu-dit d'Hautot-sur-Mer. De potentiels points de rassemblement, en retrait du littoral, seront aussi scrutés.

Avec son dispositif LIC (lutte contre l'immigration clandestine), la police nationale s'inscrit dans une démarche déjà engagée par la gendarmerie nationale depuis plusieurs années. En gendarmerie, les réservistes seinomarins participent à « l'opération Salamandre ». Le général Pierre

Egret, commandant en second de la région de gendarmerie de Normandie, analyse la situation, aussi depuis la plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer, à côté du préfet de région Jean-Benoît Albertini.

(Les réservistes s'adaptent aux circonstances

Pierre Egret, Général de gendarmerie

« Les migrants cherchent à aller en Angleterre. D'abord, ils passaient par les ferries. Ces points de passages ont été sécurisés. Ils se sont repliés sur les côtes. Des forces importantes ont été mises en place dans le nord de la France. Ils ont alors tenté de partir du Tréport, puis entre Dieppe et Le Tréport. Maintenant à l'ouest de Dieppe. Les réservistes s'adaptent aux circonstances. Salamandre est adapté au trait de côte mais aussi aux aires d'autoroutes », où les clandestins attendent parfois d'être pris en charge.

Des bateaux taxis

Initialement, les forces de sécurité évoquaient des traversées à bord de « small boats », petits bateaux en anglais. Ces canots pneumatiques servent « *maintenant de taxi boats* », observe le général. « *Pour les migrants, il est plus facile de se précipiter vers le bateau qui est déjà en mer.* » Cette situation de « cabotage » a été vécue le samedi 25 avril 2026, lors du départ d'une embarcation dans le secteur de Sainte-Marguerite-sur-Mer, avec une vingtaine de migrants. [Le bateau a ensuite longé la côte jusqu'au Pas-de-Calais, afin d'embarquer des dizaines d'autres passagers.](#)

Marion Meunier, procureure de la République de Dieppe, rappelle que « *quatorze passeurs ont été interpellés en 2024* », sur le ressort du tribunal judiciaire de Dieppe. « *Neuf l'ont été en 2025 et cinq entre le 1er janvier et le 31 mai 2026.* » La magistrate indique que [les tentatives d'embarquement sur les car-ferries au départ de Dieppe restent d'actualité](#), « *en cachant des migrants dans des voitures, dans des sacs.* »

Marion Meunier souligne que les trafiquants encourent « *5 ans de prison et 30000 € d'amende, et même 10 ans de prison quand il y a mise en danger de la vie d'autrui.* »

Remonter aux têtes de réseaux

Pour remonter les filières, l'Etat s'appuie sur la police aux frontières et sur l'OLTIM (Office de lutte contre le trafic illicite de migrants), lequel dispose de huit enquêteurs au Havre. L'OLTIM est en quelque sorte la police judiciaire en charge de combattre ces trafiquants d'êtres humains. Les enquêtes sont longues et peuvent mener ces policiers rattachés à la PAF jusqu'en Allemagne ou en Autriche, repaires de têtes de réseaux.

La commandante Isabelle Bonamy, cheffe du Sipaf (Service interdépartemental de la police aux frontières) du Havre, souligne que la stratégie des passeurs évolue avec le temps. Ainsi, [le mercredi 27 mai 2026, deux Britanniques ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Rouen.](#) Ils ont été reconnus coupable d'avoir cherché à transporter en Angleterre une dizaine de migrants, à bord de leur voilier. Ils ont été interpellés à Saint-Valery-en-Caux. L'un a été condamné à 30 mois de prison ferme, avec maintien en détention. L'autre a écopé de 15 mois de prison avec sursis.



Gendarmes, policiers et procureure ont été réunis par le préfet (en manteau) à Sainte-Marguerite-sur-Mer, près de Dieppe, le mardi 9 juin 2026. - Photo Paris Normandie

Les voiliers seraient d'ailleurs un nouveau moyen de traversée utilisé par ces trafiquants. Ils ne manqueront donc pas d'être surveillés par la gendarmerie et par la police nationale, qui échangent aussi des informations avec la douane, autre acteur de la lutte contre les passeurs.

Lire aussi



TÉMOIGNAGE. Après la violente agression d'un jeune à Buchy, la mère de la victime veut rétablir la vérité : "C

Manon Loubet

4-5 minutes

Publié le 09/06/2026 à 17h18

Temps de lecture : 3 min

La maman du jeune homme de 17 ans, violemment agressé par cinq personnes, dont un père de famille, à Buchy fin mai 2026, veut rétablir la vérité. Selon elle, il ne s'agit pas d'une histoire d'argent, mais plutôt de harcèlement. Détails.

La mère du jeune homme* de 17 ans qui a été lynché fin mai 2026 à Longuerue, près de Buchy (Seine-Maritime), veut prendre la parole *"pour rétablir la vérité"*.

Son fils a été [violemment agressé par cinq personnes](#), trois mineurs et deux majeurs, dont un père de famille. La scène a été filmée et postée sur les réseaux. La vidéo - que nous avons fait le choix de ne pas diffuser - est d'une violence insoutenable.

On y voit un adolescent à terre, tentant de se protéger avec ses mains, tandis que trois autres jeunes lui assènent coups de pied et coups de poing, au ventre, à la tête.

Un homme adulte saisit ensuite la victime par le col, la soulève puis cogne son visage à plusieurs reprises contre le pare-brise d'une voiture. Tous hurlent qu'ils vont *"baiser"* la victime, l'insultent, évoquent une histoire de *"sous"*, de 20 euros.

La maman de la victime a tenu à rétablir la vérité. Tout a démarré à la fête foraine de Buchy, le week-end du 23-24 mai 2026. *"Mon fils est intervenu auprès d'un jeune homme de 12 ans qui harcelait un autre adolescent de 12 ans. Il s'amusait à frapper, gifler son camarade. Mon fils, âgé de 17 ans, lui a intimé de le laisser tranquille en le prenant par le coude"*, explique la mère de famille. Une vidéo de son intervention avait aussi tourné sur les réseaux.

Elle assure que parmi les cinq agresseurs de son fils, il y a le jeune homme de 12 ans qui harcelait son camarade à la fête foraine de Buchy et son père. *"Le père n'a pas dû aimer que son fils soit recadré par le mien. Mais dans ce cas, qu'il vienne nous en parler, on peut tout de même*

parler entre adultes responsables, entre parents ! Mais il a voulu faire justice lui-même, avec de la violence gratuite", soupire la maman de la victime.

En plus d'une plainte pour violences, la maman a aussi déposé plainte pour diffamation à propos de ce mensonge concernant l'histoire d'argent. *"Mon fils, c'est quelqu'un de bien. Il n'a pas besoin, en plus de tout ça, de se faire salir sa réputation."*

La mère du jeune homme de 17 ans est encore sous le choc quand elle évoque la vidéo. *"Mon fils ne m'a rien dit. Quand il est rentré à la maison, il avait des bleus sur le visage, mais il m'a dit qu'il s'était fait ça en motocross. Puis, une autre mère d'élève m'a envoyée la vidéo qui tournait sur les réseaux sociaux et il m'a tout expliqué."*

Si elle a voulu prendre la parole, c'est surtout pour son fils. *"Il s'en sort miraculeusement avec des bleus, mais il a subi une violence extrême. Aujourd'hui, il a peur, peur de leur vengeance. Déjà qu'il a subi quelque chose de grave, qu'il va devoir être suivi psychologiquement, je voulais rétablir la vérité sur ce qu'il s'est passé."*

Pour rappel, samedi 6 juin 2026, le père de famille, qui a participé aux violences, a été condamné à trois ans d'emprisonnement, dont 18 mois avec sursis et incarcération immédiate.

Le second mis en cause majeur, poursuivi pour non-assistance à personne en danger, a demandé un délai pour préparer sa défense, et sera jugé par le tribunal correctionnel le 13 juillet. Il est placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son jugement.

Le principal mis en cause mineur est quant à lui convoqué le 17 septembre prochain devant le juge des enfants. Le parquet a précisé avoir fait une demande de mesure éducative provisoire (interdiction de contact avec les coauteurs de l'agression et la victime, interdiction de paraître chez la victime, couvre-feu) en attendant une décision de justice.

Enfin, les deux derniers mineurs, poursuivis pour complicité de violences par enregistrement, sont convoqués devant le tribunal pour enfants le 18 août avec contrôle judiciaire (interdiction de contact avec les coauteurs de l'agression et la victime, interdiction de paraître chez la victime, couvre-feu, interdiction de détenir une arme).

**Tous les protagonistes dans cet article resteront anonymes.*

Soupçons de violences sexuelles à la Métropole de Rouen, le cas d'un haut cadre, entre failles et incohérences

Le Poulpe

9–11 minutes

Si la Métropole de Rouen entend s'ériger en collectivité exemplaire en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un dossier particulier, déjà évoqué par *Le Poulpe* concernant l'ancien directeur de la régie de l'eau, vient quelque peu battre en brèche la communication officielle, près de deux ans après le déclenchement de l'affaire.

Avec du recul, beaucoup de questions se posent sur la gestion par la Métropole de Rouen d'un dossier sensible de violences sexuelles supposément commises par Nicolas V., directeur de la régie de l'eau, à l'encontre d'une salariée. *Le Poulpe* avait documenté cette nébuleuse affaire ([ici](#) et [là](#))

Contactée par *Le Poulpe*, la plaignante n'a jamais donné suite. Aline Lebreton, avocate de Nicolas V., assure avoir déposé plainte pour dénonciation calomnieuse contre la jeune femme.

Selon plusieurs sources internes interrogées lors de notre première enquête, les faits de nature sexuelle en question pourraient relever du pénal. Une source métropolitaine croit savoir que le mis en cause aurait récemment été entendu par la police, information fermement démentie par son avocate.

Sollicité pour sa part, le parquet de Rouen confirme le dépôt de deux plaintes, l'une pour des faits de viol et/ou agression sexuelle, l'autre pour dénonciation calomnieuse. « *Aucune n'a abouti* », ajoute le procureur de la République pour signifier que les investigations se poursuivent. Nicolas V. demeure présumé innocent à ce stade.

Dix-huit mois après, les éléments recueillis laissent songeur quant à la réponse concrète donnée à ce dossier par l'intercommunalité rouennaise. En effet, si Nicolas V. a bien été débarqué par une délibération votée en conseil métropolitain le 30 septembre 2024, il a immédiatement été recasé à un nouveau poste tout spécialement créé pour lui.

La délibération en question disait « *mettre fin, sur proposition du président, aux fonctions des directeurs des régies eau et assainissement de Monsieur Nicolas V.* » Sans plus de précisions quant au motif de ce

limogeage.

Contacté il y a quelques mois, le service de presse de l'intercommunalité indiquait « *qu'aucun autre commentaire ne sera fait* », témoignant d'un certain embarras à s'exprimer sur le dossier. « *Mon client n'a fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire* », assurait de son côté Me Lebreton.

De toute évidence, ce départ était lié aux accusations de la salariée et de l'enquête administrative qui s'est ensuivie. Selon nos informations, Nicolas V. officie désormais au sein du département économie, attractivité, rayonnement et solidarité en tant que « *directeur des grands projets sportifs et du plan de prévention du bruit dans l'environnement* ».

"Il est totalement transparent"

« *C'est un poste qui n'existait pas et qui ne semble pas nécessaire au regard des deux compétences complètement hétérogènes* », tacle un syndicaliste évoquant « *un emploi fictif de plus à la Métropole* » en référence notamment à l'une de nos précédentes enquêtes [sur les obscures missions d'un compagnon de route de la Fabiusie à l'intercommunalité](#). « *Cela ne relève clairement pas de ses compétences, la métropole lui a cherché et trouvé une porte de sortie* », renchérit une autre source syndicale.

Selon nos informations, Nicolas V. ne fait plus de vagues depuis de longs mois. « *Il est totalement transparent, il n'assiste pas aux réunions de direction* », affirme une source interne. « *Il se fait tout petit* », confirme de son côté une autre source intercommunale.

Pour rappel, la salariée à l'origine de la procédure avait formulé des accusations graves pouvant relever, selon le cabinet ORA missionné par la Métropole, « *d'actes passibles de sanctions disciplinaires et pénales pouvant porter atteinte à la dignité des personnes, générer des risques psychosociaux, entraîner des départs et/ou des arrêts maladie et entacher la respectabilité de l'entité* ».

Là où le bât blesse et surgit le paradoxe, c'est que l'enquête administrative, reposant sur l'audition d'une quarantaine de personnes, a finalement écarté « *tout harcèlement sexuel et agression sexuelle* » selon la restitution faite aux organisations syndicales que *Le Poulpe* avait pu consulter.

On comprend donc mal le débarquement du directeur, l'enquête administrative n'ayant somme toute qu'un léger grief à son encontre, en l'espèce « *une posture managériale* » pouvant être « *jugée comme inappropriée envers certains collaborateurs, et entraîner chez eux un fort niveau de malaise* ». Selon la restitution, ladite posture ne pouvait être qualifiée de harcèlement sexuel. Mais alors, pourquoi donc Nicolas V. a-t-il été exfiltré ?

Impossible d'en savoir plus. D'autant que la Métropole refuse de communiquer aux organisations syndicales le rapport d'enquête intégral établi par le cabinet ORA. « *Notre administration cultive l'opacité sur ce*

genre d'enquête », glisse une source syndicale.

Si Nicolas V. émarge toujours aux effectifs de la Métropole, avec un salaire plus que confortable pour une fonction plus qu'obscur, la plaignante, juriste de formation, a quant à elle quitté son poste au printemps 2025 dans la cadre d'une rupture conventionnelle. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En septembre 2025, son cas a fait l'objet d'une discrète délibération relative à la signature d'un protocole transactionnel lui octroyant une indemnité de 13 000 euros.

« Dans un souci d'apaisement et pour mettre définitivement fin au litige qui les oppose, la métropole et l'agent ont convenu, après plusieurs discussions et concessions réciproques, de régler leur différend dans le cadre d'un protocole transactionnel conformément aux articles 2044 et suivants du code civil », peut-on lire dans la décision du bureau concernant son départ.

Les syndicats remettent une pièce dans la machine

Le même document précise *« qu'elle ne se sentait pas intégralement réparée du fait des modalités d'exécution de son contrat de travail et en particulier du fait du manquement de la Métropole à son obligation de santé et de sécurité »* après la signature d'une première rupture conventionnelle. Grief que, toujours selon ladite délibération, la collectivité dément tout en acceptant paradoxalement le principe de l'indemnité en faveur de la salariée.

Selon les termes du protocole transactionnel, *« cette indemnité vise exclusivement à réparer le préjudice allégué relatif à l'exécution du contrat de travail »*. Officiellement donc, nulle mention du cas Nicolas V.. Mais il y a fort à parier que l'affaire a dû planer autour de ces discrètes négociations.

En interne, le même dossier a récemment refait surface. Selon nos informations, il y a quelques mois, les organisations syndicales représentatives, CFDT, CGT, FO, Sud et UNSA, sont montées au créneau auprès de la direction des ressources humaines de la collectivité. Elles s'inquiètent en effet des différences de traitement pratiquées par cette dernière en matière disciplinaire, et plus spécifiquement par le fait que, contrairement à d'autres agents, Nicolas V. n'avait écopé d'aucune sanction disciplinaire.

« Au regard des dossiers récemment examinés par le conseil de discipline, plusieurs questions se posent sur la manière dont sont enclenchées les procédures et sur les critères qui président aux décisions prises par l'autorité territoriale. La diversité des traitements observés selon les cas interroge la cohérence du dispositif et les garanties d'égalité entre les agents », précise le document que *Le Poulpe* a pu consulter.

Avant de faire référence explicitement au cas de Nicolas V.. Citant le cas d'un agent révoqué lors d'un conseil de discipline, les syndicalistes

évoquent en regard la situation d'un cadre de direction ayant fait l'objet
« *d'un simple déplacement, sans suspension, et la situation a été close
par un protocole transactionnel* ».

« *Sans remettre en cause les décisions, nous estimons indispensable
d'en comprendre la logique et les critères retenus, afin de s'assurer du
respect des principes d'égalité de traitement et de proportionnalité* »,
concluent les signataires de ce message.

De sa plus belle plume, la directrice des ressources humaines a tenté de
déminer le terrain de manière globale, assurant d'un processus
transparent, bien encadré et permettant « *un traitement équitable de
toutes les situations* ». En revanche, aucun commentaire quant aux
interrogations syndicales concernant Nicolas V.. Signe sans doute d'une
certaine gêne aux entournures des hautes sphères de la Métropole sur
ce sujet hypersensible.

Nicolas V. apparaît comme un cadre stratégique et historique dans le
dispositif administratif de la Métropole. Dans la maison depuis vingt ans, il
pilotait la régie de l'eau qui emploie environ 300 agents. Par voie de
conséquence, il avait mainmise sur l'un des plus gros budgets de
l'intercommunalité.

Selon nos informations, l'homme, fils de Bernard V., lui-même ancien
directeur de l'assainissement, a gravi les échelons au sein du service
avant d'en prendre la tête.

« *Cette famille, c'est une dynastie à la Métropole. Le père a participé à la
construction de l'intercommunalité au temps du district* », résumait un élu
métropolitain fin connaisseur des arcanes de la collectivité. Suggérant
par là que Nicolas V. aurait pu bénéficier d'une forme de mansuétude de
la part de son employeur.

Violences sexuelles dans le périscolaire à Rouen : de nouvelles plaintes déposées par des familles

Cécile Frangne

7-9 minutes

De nouvelles plaintes ont été déposées par des familles rouennaises pour des soupçons de violences sexuelles au sein d'une crèche portant le total à neuf.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





L'une des dix plaintes déposées concerne un animateur périscolaire du Hameau des Brouettes. - Archives Paris Normandie



Par [Cécile Frangne](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 16h03 Temps de lecture: 1 min

Assiste-t-on à une « *libération de la parole* » ? Plus de deux semaines après la [suspension](#) à titre conservatoire de deux agents de la crèche Pierre de Lune et d'un animateur périscolaire de l'école du Hameau des Brouettes à Rouen, soupçonnés de faits de viols et d'agressions sexuelles sur des enfants, de nouvelles plaintes ont été déposées par des familles rouennaises.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« *Désormais, nous sommes informés de neuf plaintes de la part d'enfants fréquentant la crèche Pierre de Lune* », indique Elizabeth Labaye, adjointe en charge des Écoles et de la Petite Enfance, confirmant une information de [76actu](#).

Le même agent visé

Selon l'élue, ces nouvelles plaintes émanent « *toutes d'enfants fréquentant la même section de la crèche* » et visent le même agent titulaire de 48 ans qui en avait la charge.

En poste depuis 2014, il avait déjà été mis en cause fin mai « *pour la première fois* ». « *Nous ne sommes pas étonnés*, explique l'élue, *puisque nous avons [encouragé](#) les parents qui auraient le moindre doute à porter plainte afin que la police et la justice puissent enquêter.* »

Des démarches « *tout à fait légitimes* », d'autant plus « *si elles peuvent permettre de libérer la parole des enfants* ».

« Nous ne sommes pas étonnés puisque nous avons encouragé les parents qui auraient le moindre doute à porter plainte afin que la police et la justice puissent enquêter ».

Elizabeth Labaye, Adjointe en charge des Écoles et de la Petite Enfance
D'autant que « *les choses sont prises au sérieux du côté du parquet* », en charge de l'enquête judiciaire.

« *Au vu du contexte national et de l'affaire de la petite Lyhanna, il n'était de toute façon pas possible que les enfants ne soient pas entendus* »

rapidement », juge l'élue.

Audit en cours

Ouverte lundi 1er juin pour cinq jours, une cellule psychologique (02 32 95 11 13) mise en place en partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray « *a été prolongée jusqu'à la fin de cette semaine* » pour recueillir les inquiétudes des familles. Plusieurs courriers ont également été envoyés aux services de la mairie via une adresse mail dédiée : ecouteenfance@rouen.fr.

Les [audits](#) annoncés par la Ville suivent quant à eux leur cours. « *Deux inspectrices des services de la Ville et une inspectrice extérieure que nous avons recrutées pour cette mission sont présentes aujourd'hui [mardi 9 juin 2026] à l'école du Hameau des Brouettes et mercredi à la crèche Pierre de Lune* », indique Elizabeth Labaye.

Il est notamment prévu qu'elles reçoivent des parents. Un premier retour sera fait « *fin juin-début juillet* », avant une deuxième phase de préconisation qui doit être étendue aux autres structures municipales.

Lire aussi



[Minute internationale des odeurs : écrivez ce que vous sentez dans la métropole de Rouen](#)



Rouen. "Je suis venue défendre la cause des femmes et des enfants" : près de 200 personnes se sont mobilisées après la mort de la jeune Lyhanna

Margaux Fresnais

2-3 minutes

L'émotion était palpable ce lundi 8 juin dès 18h30 sur le parvis du tribunal de Rouen. Une mobilisation organisée quelques jours après la découverte du corps de la jeune Lyhanna, 11 ans, dans un silo du Gers, jeudi 4 juin. L'homme soupçonné de l'avoir tuée, Jérôme Barella, était déjà visé par plusieurs plaintes et d'autres ont été déposées contre lui ces derniers jours.

Une mobilisation habitée par le deuil

Dans la foule, les visages fermés témoignaient de l'urgence. Alice Bassié est venue manifester pour *"défendre la cause des femmes et des enfants"*. Elle regrette une affluence en dessous de la gravité du sujet. *"Il y a moins de monde que pour le PSG, explique-t-elle, je suis déçue car je pensais que c'était une cause universelle qui allait interpeller."* Un sentiment partagé par Frédérique Vercher, positionnée juste à côté. *"On devrait être tellement plus nombreux, écrit-elle, je suis venue pour le ras-le-bol qu'on n'en ait rien à faire des enfants, des femmes, que le système soit complètement déconnecté de la réalité."*

La justice pointée du doigt

Au-delà de l'émotion, les manifestants accusent le gouvernement et la justice de ne pas déployer les moyens nécessaires. Laurent Guerleau, membre du collectif Défendre les enfants, a exprimé sa colère : *"On constate au fil du temps que les morts violentes d'enfants s'enchaînent. Quand nos enfants attendent une justice forte et solide, on se rend compte sur le temps long qu'elle est molle, lente et désincarnée."* Pour lui, les tribunaux gèrent mal la situation. *"La justice parle de stock de dossiers, se désole-t-il. On stocke des conserves mais pas des dossiers avec des victimes."*

Ce même lundi 8 juin, le garde des Sceaux, Gérard Darmanin, a annoncé

que 70 000 plaintes pour viols et agressions sexuelles sur mineurs allaient être réexaminées avant le 14 juillet. Une décision jugée bien trop tardive par les personnes mobilisées. *"Il fallait le faire avant et pas attendre la mort de cette petite fille"*, s'indigne Frédérique Vercher.

« C'est lamentable ! » : face à la fermeture de bureaux de Poste au Havre, la résistance s'organise

Romane Langevin

~4 minutes

Quatre bureaux de poste vont fermer au Havre dans les quartiers populaires de la Mare Rouge, Montmorency, Brindeau et Frileuse. Un coup dur pour les habitants, notamment seniors.

Sur le même thème

[Commerce](#)

[La Poste](#)

Article réservé aux abonnés



Plusieurs bureaux de Poste au Havre vont devoir fermer. Les militants se révoltent. (©Romane Langevin /76actu)

Par [Romane Langevin](#) Publié le 9 juin 2026 à 20h03

Pour les habitants de la **Mare Rouge**, de **Montmorency**, de **Brindeau** et de **Frileuse**, la nouvelle est difficile à avaler. Avec [la fermeture annoncée de quatre bureaux de Poste](#), de nombreux [Havrais](#) ne pourront plus rencontrer un conseiller bancaire ou simplement déposer un chèque près de chez eux.

Une pétition pour maintenir les bureaux de Poste au Havre

Le problème touche de plein fouet les personnes les plus âgées, celles qui ne conduisent plus. Pour elles, venir à pied jusqu'au bureau de

poste était devenu **un véritable rituel**, une habitude de vie qui va malheureusement devoir disparaître. Face à cette situation, la résistance s'organise sur le terrain. Nous avons rencontré les militants dans le quartier de Frileuse au Havre.

« On va faire signer une **pétition contre la fermeture** de ces quatre bureaux au Havre », annonce Rémi Caniel, militant CGT FAPT. « Ce sont des quartiers plutôt âgés, les gens viennent à pied. Beaucoup ne peuvent pas se déplacer, tous ces gens sont abandonnés. La Poste se justifie par des raisons financières. »

Dans les rues voisines, le **sentiment d'abandon** est partagé par les résidents. Xavier, installé près du quartier de Frileuse depuis de longues années, ne cache pas son **amertume** : « J'habite à Sainte-Cécile depuis plusieurs années et j'ai toujours vu le bureau de Poste ouvert. Ça fait un service en moins pour les gens du quartier. **C'est lamentable.** »

Un impact sur toute la vie locale

Au-delà du simple guichet, c'est aussi le **rôle social et d'accompagnement** de La Poste qui est pointé du doigt. Pour Charles, un autre habitant, l'évolution technologique ou budgétaire ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles : « Il faut bien que les services publics évoluent, mais en accord avec la population. Cela détruit nos villes, nos quartiers. Il y a une question morale, le pays est en crise. Il y a de nombreux analphabètes qui ont besoin de ces bureaux de Poste pour faire leurs démarches ».

Les **commerces de proximité** risquent eux aussi de souffrir de cette baisse de passage. Léopold, habitant révolté, résume ainsi cette perte de lien humain : « Une fermeture n'est jamais anodine, cela se répercute sur les autres commerces et institutions. Après être allé à La Poste, on va acheter du tabac à côté. Tout cela se perd. S'il n'y a plus de rencontres, il n'y a plus de société ».

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Les familles des victimes du drame de la grotte de Montérolier lancent un appel à témoins : « On doit persévérer »

Isabelle Villy

7-8 minutes

Le 21 juin 2026, l'association des familles des victimes de la grotte de Montérolier se retrouveront une nouvelle fois devant la stèle de Clairfeuille.

Sur le même thème

[Appel à témoins](#)



La grotte de Montérolier a conservé tous ses mystères. ©Le Bulletin / Archives

Par [Isabelle Villy](#) Publié le 10 juin 2026 à 7h10

Trouver de nouvelles pistes, explorer celles restées sans réponses, convaincre les personnes qui savent des choses de parler, enfin. Les familles des victimes du [drame de la grotte de Clairfeuille, à Montérolier](#), **ne baisseront jamais les bras**. Et tant qu'il leur restera un souffle de vie, elles continueront à chercher cette vérité qui se dérobe à eux, pour savoir dans quelles circonstances **sont mortes neuf personnes**, parmi lesquelles **trois enfants**, le père de deux d'entre eux, un spéléologue amateur et quatre sapeurs-pompiers. Le 21 juin 2026, plus de 30 ans après la tragédie, ce funeste anniversaire sera une nouvelle fois célébré au pied de la stèle érigée près de la grotte de sinistre mémoire.

Le père d'une victime lance un appel à témoins

José Lampérier, père du jeune Pierre, mort à 14 ans dans la grotte, **lance**

un appel à témoins. « Le matin du drame, le 22 juin, Régis Fareu, originaire du Département de l'Eure (aujourd'hui décédé), expert dans les cavités souterraines a été appelé sur les lieux du drame, à Montérolier. Il était là en tant que sachant. Et on est convaincu qu'il a été **témoin de faits**, de conversations qu'il a ensuite partagés avec d'autres personnes. Ce sont ces personnes que nous recherchons, qui savent peut-être depuis toujours ce qu'il a vu et entendu sur place », explique le père de famille qui n'a jamais accepté, à l'instar des autres familles de victimes, la version entérinée par la justice lors du non-lieu prononcé en 1997. Et ce, malgré les nombreuses zones d'ombre de cette affaire.

Une thèse officielle qui fait état d'une asphyxie au monoxyde de carbone, conséquence d'un feu que les enfants auraient allumé dans la grotte.

Rappel des faits

Ce soir d'été du 21 juin, l'alerte est donnée vers 21 h : trois enfants manquent à l'appel à Buchy. Ils se seraient perdus dans une grotte, à Montérolier. **Ils ne rentreront jamais vivants**, pas plus que Jean-Jacques Havé, le père de deux des trois enfants, entré dans le labyrinthe pour les retrouver.

Arrivés sur les lieux, les sapeurs-pompiers de Buchy n'écoutent que l'urgence et entrent à leur tour dans la grotte. Les pompiers de Rouen arrivent ensuite... tous ceux qui à un moment ou un autre sont entrés dans les galeries sont ressortis incommodés par de drôles d'odeurs.

Un des pompiers de Buchy, entré à deux reprises dans la grotte, sera même évacué et placé en caisson hyperbare, au Havre. Le capitaine Soulard, lui aussi est entré dans la grotte : il sera sorti du lieu mais va décéder sur place.

Des questions obsédantes et sans réponses

Ainsi, les événements dramatiques vont s'enchaîner jusqu'au moment où le préfet, à minuit, **décide d'arrêter les secours**. Nicolas et Thomas Havé, Pierre Lampérier, les trois enfants, mais aussi Jean-Jacques Havé, deux sapeurs-pompiers de Rouen, Bruno Poullain et Laurent Pannier, ainsi que deux pompiers de Buchy, Dominique Petit et Fabrice Pigny, sans oublier le spéléologue Gérard Duvivier sont pourtant toujours dans la grotte. Seul Dominique Petit sera retrouvé vivant, au petit matin.

Les premiers prélèvements effectués dans la grotte montreront un taux de monoxyde de carbone **40 fois supérieur au taux supportable** pour un être humain.

Et la question va rester, lancinante : pourquoi une telle quantité ? Qu'a-t-on bien pu brûler dans cette grotte pour arriver à ce résultat ? Et d'où provenait cette odeur irritante ressemblant à du chlore que plusieurs témoins ont évoquée ? Pourquoi ne pas avoir procédé à l'ouverture de la troisième galerie dont les personnes présentes sur place connaissaient l'existence ?

Ces questions, comme tant d'autres dans les années qui vont suivre, vont

rester sans réponses. Des questions obsédantes qui hantent les familles qui en viennent à se dire que, peut-être, on aurait pu sauver leurs enfants et les secours piégés dans la grotte. Après tout, Dominique Petit a bien été retrouvé vivant, alors que son décès avait pourtant été annoncé à sa famille.

Trente ans plus tard, José Lampérier martèle que, dès le 22 juin au matin, « les autorités auraient rencontré une personne qui serait à l'origine du drame. Si c'est le cas, pourquoi n'y a-t-il pas eu de poursuites ? Qui veut-on protéger ? Est-ce que cette personne était mineure ? », s'interroge sans cesse depuis tout ce temps le père de famille. Des questions qui se cognent sans cesse dans sa tête, sans jamais trouver de réponses.

Et justement, des personnes détiennent peut-être aujourd'hui des bribes de vérité, de conversations qu'ils auraient pu tenir de Régis Fareu. « On en est là aujourd'hui, plus de 30 ans après. Depuis le début, on n'a aucune certitude, **mais on doit persévérer**. Il faut garder toutes les pistes ouvertes », insiste José Lampérier.

D'où venait cette odeur de chlore ?

Les familles des victimes **étudient d'ailleurs toutes les pistes** qui pourraient expliquer pourquoi des odeurs de chlore ont été évoquées à plusieurs reprises au moment des faits.

On sait que la piste des produits toxiques datant de la Seconde Guerre mondiale a souvent été mise en avant, sans pouvoir être prouvée, mais José Lampérier avance d'autres explications plausibles et qui mériteraient d'être vérifiées.

Ainsi, il se souvient qu'à l'époque, « une entreprise locale sous-traitait des déchets en provenance du CHU. Or, quelques jours après le drame, l'activité de cette entreprise a cessé : est-ce un hasard ? Des déchets auraient-ils pu être jetés dans la grotte et ainsi dégager des fumées toxiques s'ils ont brûlé ? **Qui, dans ce cas, les aurait brûlés ?** Cela pourrait-il expliquer ces odeurs de chlore mentionnées par des témoins ? », questionne-t-il, sans certitudes donc, mais convaincu que toute piste reste bonne à explorer et ce, jusqu'à trouver un nouvel élément qui pourra permettre aux familles des victimes de comprendre ce qui a pu se passer, ce funeste 21 juin 1995.

Si vous disposez d'informations, contactez José Lampérier : jose.lamperier@free.fr Vous pouvez aussi contacter le Bulletin, qui transmettra : bulletin.darnetal@actu.fr Pour en savoir plus, notre hors-série, Tragédie de Clairfeuille (3,90 euros), est toujours disponible. Contact : bulletin.darnetal@actu.fr / 02 35 08 40 49.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Manifestation des AESH à Rouen : « Nous sommes invisibles et invisibilisés »

Dorothée Brimont

6-7 minutes

Une soixantaine d'AESH de Seine-Maritime a manifesté devant le rectorat de Rouen, mardi 9 juin 2026. Elles demandent, entre autres, une réforme de leur statut et une révision de leurs conditions de travail.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)



Par [Dorothée Brimont](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 17h26 Temps de lecture: 1 min

« *Le ciel pleure sur notre statut* », plaisante [une AESH](#) (accompagnante d'élève en situation de handicap) devant le rectorat de Rouen, mardi 9 juin 2026. Elle et ses soixante collègues, parapluie en main, n'ont pas le

cœur à rire tant leurs mauvaises conditions de travail nuisent à la prise en charge des élèves qu'elles suivent quotidiennement.



Une soixantaine d'AESH de Seine-Maritime a manifesté devant le rectorat de Rouen pour dénoncer leurs conditions de travail, mardi 9 juin 2026. - PND

« Beaucoup de maltraitance pour les élèves »

« [L'inclusion, c'est beau sur le papier](#) mais en réalité, dans les classes, c'est beaucoup de maltraitance pour les élèves », dénonce Angélique Quint, AESH à Mesnil-Esnard et Ymare. « Il faut que l'on soit multitâche, polyvalente pour accompagner des élèves dont on ne connaît même pas la problématique. Comment faire un travail efficient quand on ne connaît pas les troubles des enfants ? » Pourtant très attachée à son métier, elle dénonce le manque de moyen criant : « On parle d'inclusion alors que beaucoup d'élèves normalement inclus dans les classes sont beaucoup mis à l'écart. »

Elle accompagne deux jeunes filles pendant 16 heures à l'école de Mesnil-Esnard et passe 8 heures à celle d'Ymare. « Je gagne 1050 euros par mois. J'ai une pension d'invalidité à côté qui me permet de subvenir à mes besoins. Sinon, c'est clair que je ne pourrais pas faire ce métier-là. » Un métier qui lui tient à cœur, ses deux filles souffrant de TDAH (Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité).

« Je gagne à peu près 1000 euros par mois »

À quelques pas, Nathalie Contreras dénonce également la précarisation de son statut. Elle exerce depuis 12 ans, dont 8 ans à Doudeville et 4 ans à Rouen. « À mes débuts, on avait un élève pour 24 heures ce qui permettait d'avoir [un accompagnement digne de ce nom](#). Maintenant, les heures sont mutualisées entre plusieurs élèves et établissements. » Un système qui ne lui laisse que le temps d'une récré pour rejoindre l'autre établissement. Elle comprend d'autant plus l'intérêt d'un accompagnement individualisé, « que j'ai moi-même un fils handicapé qui a 20 ans et qui a pu bénéficier de ce dispositif. » Après 12 ans à

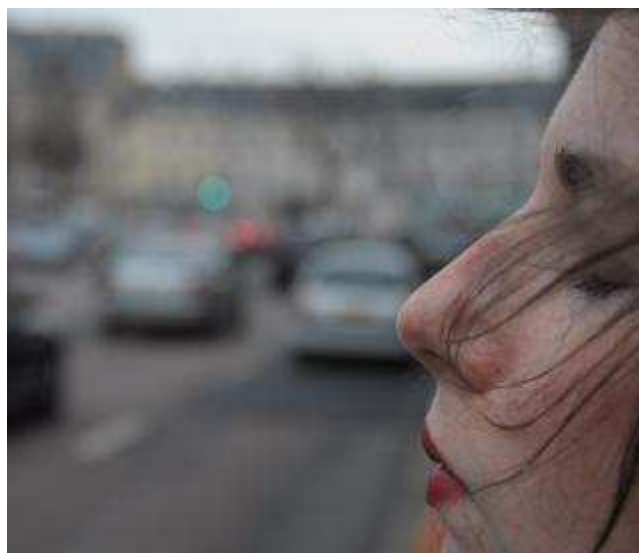
l'Éducation nationale, « *je gagne à peu près 1000 euros.* » Mais ce qui la choque c'est l'évolution de son travail, « *on a l'impression de ne plus exister, de ne plus appartenir à une équipe pédagogique. On est invisible et invisibilisé.* »

Doris Genevrière s'estime heureuse, « *car j'ai pu signer un CDI de 39h au collège Jean Lecanuet de Rouen.* » Un statut qui n'existe plus, « *maintenant, il n'y a plus que des 24 heures.* » [Une précarisation contrainte](#) qui touche essentiellement des femmes. « *J'ai pu avoir jusqu'à 5 enfants en suivi individuel. Ce n'est pas faisable. Avec les emplois du temps, nous sommes obligés de sacrifier des matières.* » Des conditions qui gênent l'apprentissage des élèves. « *Le but n'est pas de faire les choses à sa place mais de lui apprendre à les faire pour qu'à la fin, il n'ait plus besoin de moi.* » Un objectif qui s'éloigne au fur et à mesure que les conditions de travail se détériorent.

Lire aussi



[Manger mieux et moins cher, ça vous tente ? Deux projets d'Amap près de Rouen](#)



Pourquoi va-t-on parler contraception et violences sexuelles devant la cathédrale de Rouen ?

Manon Deslandes

4-5 minutes

Des questions essentielles liées à la santé sexuelle vont être évoquées, mercredi 10 juin 2026, sur le parvis de la cathédrale de Rouen. On vous explique pourquoi.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Le Forum vie affective relationnelle et sexuelle se déroulera place de la cathédrale à Rouen le 10 juin 2026. - PND



Par Manon Deslandes

Publié: 9 Juin 2026 à 20h35 Temps de lecture: 1 min

À l'occasion de la semaine nationale de la santé sexuelle, un forum sur la vie affective, relationnelle et sexuelle se tient, mercredi 10 juin 2026, place de la Cathédrale à Rouen. Cet espace de sensibilisation est organisé par la Métropole de Rouen Normandie, en collaboration avec différents partenaires.

Le but est de réunir des actions qui promeuvent la santé sexuelle auprès d'acteurs variés, allant des professionnels du sujet, au grand public.

Des stands pour sensibiliser

Dans un contexte où des notions comme le consentement ou encore les violences sexistes et sexuelles prennent beaucoup de place dans le débat public, il est important de sensibiliser le plus de personnes possible.

Ainsi, différents stands permettront à ceux qui le veulent de s'informer sur la santé sexuelle, sujet aussi tabou qu'important. Les thèmes abordés seront variés : la contraception, les IST, le consentement, le cycle menstruel ou encore les violences sexuelles.

Le Forum vie affective relationnelle et sexuelle se déroule, le 10 juin 2026, de 12h à 18h, place de la Cathédrale à Rouen.

Lire aussi



Cette petite commune de Seine-Maritime éteint son éclairage public pendant quatre mois

Augustin Bouquet des Chaux

~2 minutes

La commune de Val-de-Saône, près de Dieppe (Seine-Maritime), a décidé de couper son éclairage public jusqu'au 13 septembre 2026 pour réduire la consommation d'électricité.

Sur le même thème

[Ecologie](#)

[Sécurité civile](#)

[Terroir-de-Caux](#)



La commune de Val-de-Saône près de Dieppe (Seine-Maritime) a décidé de couper son éclairage public jusqu'au 13 septembre 2026. ©Illustration/ Adobestock

Par [Augustin Bouquet des Chaux](#) Publié le 10 juin 2026 à 6h00

La commune de [Val-de-Saône](#) près de [Dieppe \(Seine-Maritime\)](#) a décidé d'éteindre son éclairage public jusqu'au **13 septembre 2026**.

Une décision que les élus justifient par une volonté de réduire la consommation d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre et pour préserver la biodiversité nocturne.

Deux lieux vont toutefois rester éclairés : la place Daniel-Boncour et la rue Moulin-du-Traversin.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Notre-Dame-de-Bondeville : le projet de création d'une maison médicale abandonné

Cécile Frangne

2-3 minutes

C'était en 2023 : la municipalité de [Notre-Dame-de-Bondeville](#), alors dirigée par la maire divers gauche Myriam Mulot, s'intéresse à plusieurs parcelles situées au 102 route de Dieppe. Elle projette d'y installer une maison médicale en lieu et place de l'ancienne agence bancaire du Crédit agricole et d'en reprendre la gestion du bail. Une lettre d'intention est signée en mai de la même année.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« Pas les moyens »

Trois ans plus tard, le projet a été officiellement enterré par la nouvelle majorité de l'ancien opposant Alain Quibel, qui a indiqué lors du conseil municipal de vendredi 5 juin que la commune ne « *donnerait pas suite* ».

«

Le bail avait été signé avec les médecins et la mairie, qui louait le bien 150 euros du m2 pour le relouer 100 € aux médecins. Or la commune n'en a tout simplement pas les moyens », justifie le nouveau maire.

L'élue vient de lancer trois audits portant sur la gestion de sa prédécesseure en matière de ressources humaines, d'urbanisme et de finances. « *Nous devons récupérer une situation financière qui nécessitera plusieurs années de travail* », glisse-t-il déjà à longueur de délibérations.

« Urgence absolue »

« *À l'heure où plusieurs médecins vont bientôt partir en retraite dans la commune, il apparaît comme une urgence absolue de développer un lieu pour attirer de nouveaux praticiens* », s'est insurgé l'élue PS Guillaume Seris, nouvelle tête de liste du groupe de gauche suite à la démission de Myriam Mulot, désormais garant de son bilan. « *Portez-vous un projet alternatif ? Si oui, quand, où et à quelle échéance ?* »

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les médecins concernés pour les relocaliser sur la commune, assure en retour Alain Quibel. Et l'élu de cingler : « *Ce projet de maison médical, c'est vous qui l'avez porté. Nous ne sommes pas capables de faire en trois mois ce que vous n'avez pas fait en dix ans.* »

Cette Ville de la métropole de Rouen va sanctionner les absences non justifiées des élus

Frédérique Thullier

~2 minutes

Lors de sa prochaine réunion, le jeudi 11 juin 2026, le conseil municipal de Saint-Pierre-lès-Elbeuf se penchera sur son règlement intérieur. La nouvelle équipe, menée par Yannick Gomis, a décidé d'y introduire une nouveauté.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« Les indemnités des élus seront modulées en fonction de leurs absences injustifiées lors des séances du conseil et des commissions, annonce [le maire](#). Dans une volonté d'exemplarité et de respect de la vie démocratique locale, et tel que le permet la loi », précise-t-il.

Jusqu'à 50 %

Ainsi, à partir de la deuxième absence, un abattement de 25 % sera appliqué au montant brut mensuel de l'indemnité allouée à l' élu. À partir de la quatrième absence, l'abattement sera porté à 50 %. Ce dispositif courra jusqu'à la réunion suivante à laquelle l' élu concerné assistera.

Ne seront pas prises en compte les absences pour raison médicale (sur production d'un certificat), la représentation officielle en dehors du territoire (sur production de convocation) et en cas de force majeure (sur production d'un justificatif ou d'une attestation sur l'honneur).

Lors de ce même conseil, la création d'une commission Finances, forte de 11 membres de la majorité municipale et de l'opposition, dont le maire, Yannick Gomis sera président, sera soumise au vote.

Conseil municipal, le jeudi 11 juin 2026, à 18 h 30, en mairie.

Montivilliers : finances au vert, un policier en plus... ce qu'il faut retenir du conseil municipal

Nicolas Le Jean

6-8 minutes

Avec près de 11,9 M € d'excédent cumulé, la Ville de Montivilliers affiche une situation financière solide. Policier municipal supplémentaire, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et réhabilitation de l'ancien office notarial ont constitué d'autres points saillants du conseil municipal du 8 juin 2026.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Le conseil municipal a validé la création d'un 6e poste de conseiller municipal, ce qui portera l'effectif à 7 en incluant le responsable. - Photo d'illustration Paris Normandie



Par [Nicolas Le Jean](#)

Publié: 10 Juin 2026 à 07h04 Temps de lecture: 1 min

Un excédent cumulé de 11,9 M €

Le conseil a voté un budget supplémentaire pour 2026, permettant d'intégrer les résultats de l'exercice 2025. Ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 11,89 M€, soit un surplus global de 7,84 M€ en intégrant l'investissement. Le signe d'une situation financière « *saine* », s'est réjoui le maire Jérôme Dubost, fruit selon lui d'une « *règle budgétaire* » stricte, d'efforts des services municipaux, d'une masse salariale contrôlée et de charges générales maîtrisées. Grâce à cette gestion, « *la commune peut financer ses investissements en grande partie par autofinancement* », a souligné l' élu.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

L'opposition, menée par Gilles Lebreton, a voté contre le budget supplémentaire, critiquant le montant élevé de la rubrique « dépenses imprévues » (environ 2 M€), jugée opaque. Elle a aussi questionné l'utilité d'une provision de 392 000 € pour le compte épargne temps (CET) des agents. Le maire et son adjoint aux finances ont justifié ces choix par une « *mesure prudentielle* » et par le respect des recommandations de la Chambre régionale des comptes pour assurer la sincérité des comptes.

Une baisse envisageable de la TEOM ?

Autre bonne nouvelle financière, [Montivilliers](#) va recevoir 238 000 €, du fait d'attribution de compensation liée à l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à l'échelle communautaire. « *Ne pourrait-on pas utiliser ce surplus pour baisser la TEOM ?* » a questionné Gilles Lebreton. La majorité a expliqué que le taux de la TEOM est fixé par la communauté urbaine et non par la commune, et que les fonds seraient utilisés pour équilibrer le budget général. Aurélien Lecacheur, conseiller communautaire, envisage

toutefois de poser la question de la baisse de cette taxe lors du prochain conseil communautaire.

Un 6e poste de policier municipal

Les élus ont validé la création d'un 6e poste de policier municipal, portant à 7 l'effectif en incluant le responsable. « *Un engagement de campagne* », a rappelé Jérôme Dubost. Gilles Lebreton, lui, a souligné qu'il préconisait un effectif de 12 policiers et a espéré que ce renforcement n'était qu'un début. Le maire a répondu en insistant sur la notion de « *police de proximité* » et sur l'importance du partenariat avec les forces de sécurité de l'État, rappelant que la sécurité est une mission régalienn

Office notarial : un rachat au plus tard fin 2026

Une nouvelle étape est franchie dans [la réhabilitation de l'ancien office notarial](#), rue Henry-Lemonnier, qui laissera la place à 12 logements à vocation sociale et inclusive, et à des espaces d'activité au rez-de-chaussée. Les élus ont en effet acté l'engagement de racheter le bien (ou de le faire racheter par le bailleur Logeo) au plus tard le 31 décembre 2026. L'office avait été acquis en 2019 pour 400 000 € dans un cadre juridique et financier particulier, qui n'entraînait pas de décaissement de la somme pour la Ville.

Au final, le coût pour cette dernière devrait être réduit à 174 000 €, grâce à un montage avec Logeo – porteur du projet avec la Ligue Havraise, et aux subventions. Le permis de construire a déjà été délivré et le projet est en phase de finalisation juridique, a précisé le rapporteur Thierry Gourent.

Lire aussi

[Quel magasin de vêtements à petits prix pour toute la famille débarque près du Havre ?](#)

[Au Havre, une nouvelle Maison de l'ado accueille des jeunes de plus en plus nombreux, de plus en plus mal](#)

[Près du Havre. L'une des dernières institutions familiales de la chaussure ferme ses portes](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Montivilliers \(Seine-Maritime\)](#)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



[Quel magasin de vêtements à petits prix pour toute la famille débarque près du Havre ?](#)



[Au Havre, une nouvelle Maison de l'ado accueille des jeunes de plus en plus nombreux, de plus en plus mal](#)



[Montivilliers : finances au vert, un policier en plus... ce qu'il faut retenir du conseil municipal](#)





[Près du Havre. L'une des dernières institutions familiales de la chaussure ferme ses portes](#)



[Journées de l'archéologie : chasse au trésor au théâtre romain de Lillebonne](#)



[Football – HAC : la DNCG d'abord, le passage à la vitesse supérieure ensuite ?](#)

[Voir plus d'articles](#)

Juste pour vous

Quelle est cette ville de Seine-Maritime qui renonce au label Station verte

Xavier Togni

5-6 minutes

Le conseil municipal a voté à la majorité des voix, vendredi 5 juin 2026, pour l'abandon du label Station verte. Il demande aussi l'ajout du nom de la ville d'Eu à celui de l'office de tourisme : Destination Le Tréport-Mers.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)



Par [Xavier Togni](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 12h21 Temps de lecture: 1 min

Eu, « Station verte », c'est bientôt terminé. Vendredi 5 juin 2026, le conseil municipal a approuvé le renoncement au « *premier label d'écotourisme de France* », que la ville détenait pourtant depuis 1999.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Le maire Robin Devogelaere ne reconduira pas l'adhésion à ce réseau national, alors qu'elle coûtait 2480 euros par an. Selon l'édile, cette décision a été prise pour des questions financières mais surtout car cette distinction serait devenue obsolète. La municipalité souhaite « *redéfinir une stratégie de promotion touristique* », a-t-il annoncé. Pour lui, cet argent doit servir à valoriser d'autres outils de communication, comme les réseaux sociaux.

Yves Boinet défend ce label

Cependant, Yves Boinet, conseiller délégué au tourisme, a au contraire défendu ce label qui définit la ville « *entre forêt majestueuse et histoire royale* », « *renforce son positionnement nature et patrimoine, qualifié d'exceptionnel* ». Selon lui, le réseau pourrait les aider « *à créer des séjours de deux à quatre jours, développer les hébergements, les activités de pleine nature et y associer le patrimoine, les randonnées, la gastronomie* ». Pour Yves Boinet, cela peut être « *un véritable outil stratégique de développement territorial* ».

Mais il a été le seul à voter contre (trois abstentions). En revanche, tout le monde était d'accord pour demander officiellement à la communauté de communes, compétente en la matière depuis 2017, que le nom de la [ville d'Eu](#) soit rajouté à celui de l'office de tourisme, baptisé Destination Le Tréport-Mers-les-Bains. « *Quelle iniquité !* » a lancé Yves Boinet. *Il est grand temps de réparer cette profonde erreur.* »

Lire aussi



[Football – National 1 : mercato estival, le FC Dieppe change tout ou presque](#)



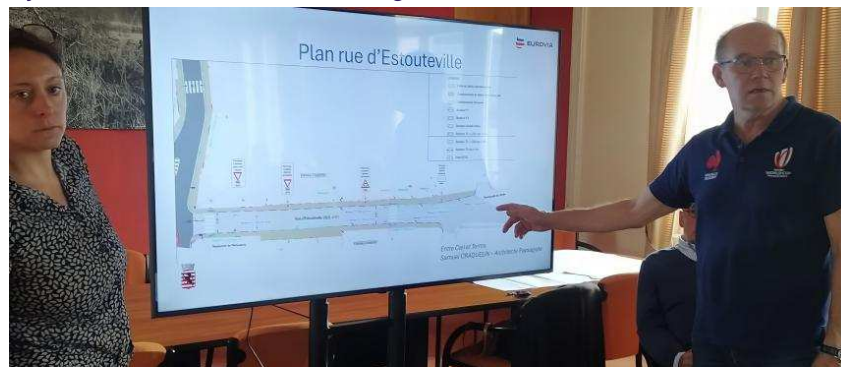
À Valmont, trois axes stratégiques vont être rénovés pour améliorer circulation et sécurité

Marylise Mazars

5-6 minutes

À Valmont, les rues d'Estouteville, Charles-de-Gaulle puis la route de l'Europe seront en chantier pour deux mois à partir du mardi 16 juin 2026. Le projet, présenté aux riverains, vise à améliorer la circulation routière et sécuriser davantage les piétons.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Deux mois de chantier ont été annoncés à partir du 16 juin. - Paris Normandie



Par Marylise Mazars

Publié: 10 Juin 2026 à 07h31 Temps de lecture: 1 min

Dans quelques jours, la commune de Valmont engage les travaux de réfection des rues d'Estouteville, Charles-De-Gaulle, puis de la route de l'Europe, en coordination avec l'intervention du Département de Seine-Maritime sur cette dernière, qui relève de sa compétence. Accès au centre-ville, aux logements, activité commerciale, circulation douce et entrée de ville : Samuel Craquelin, architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre, et Eurovia, qui procédera aux travaux, ont détaillé ce chantier au montant global de 370 000 €.





La rue Charles-de Gaulle : espace piétons repensés et plateau surélevé à venir - Paris Normandie

Déviations, double sens, feux de chantier

Une première phase concernera, dès le 16 juin 2026, la rue d'Estouteville, pour quinze jours ; viendra ensuite le tour de la rue Charles-de-Gaulle, pour la même durée. L'enrobé sera refait et les aménagements piétonniers élargis, pour relier la voie verte. Un plateau surélevé sera créé autour de la sente du Vivier. La circulation sera déviée pour les poids lourds ; les véhicules légers seront également guidés pour traverser le bourg par la rue du 8-mai-1945. La livraison des commerces sera organisée « *au cas par cas* », et insiste le maire Jean-Louis Navarre, « *les rues seront ouvertes à la circulation les week-ends* ». Il est aussi à noter que la rue Raoul-Auvray, comme lors du précédent chantier de centre-ville, sera passée en double sens.



Le chantier se terminera avec la réfection de la route de l'Europe. - Paris Normandie

La route de l'Europe durant l'été

La route de l'Europe sera en chantier du 20 juillet au 21 août. Outre le revêtement routier refait par le Département, des trottoirs et cheminements seront créés. La question des écoulements pluviaux a été posée. Les descentes de gouttières sur l'axe seront reprises, et l'architecte a retenu l'enrobé filtrant pour parer les espaces piétonniers. Ici, la circulation sera alternée par les feux de chantier. La route sera totalement barrée durant deux jours.

Depuis 30 ans, les Brigades Vertes sont en mission pour l'insertion et l'environnement près de Rouen

Rédaction Normandie

5-6 minutes

Les Brigades Vertes existent depuis trente ans sur le Plateau Est de Rouen. Une association d'insertion dont les locaux sont situés sur la base nautique de Belbeuf. Rencontre.

Sur le même thème

[Environnement](#)

[Plateau Est \(Rouen\)](#)

[Solidarité](#)

Article réservé aux abonnés



Les salariés des Brigades Vertes avec, à droite de la photo, Bernard Prieur, à gauche et derrière Rouguiatou Sy, Didier Affagard et Alfousseynou Komté. ©Le Bulletin

Par [Rédaction Normandie](#) Publié le 9 juin 2026 à 10h50

L'association est présidée par Bernard Prieur, Didier Affagard est secrétaire (et l'un des créateurs des Brigades Vertes), Rouguiatou Sy est conseillère d'insertion et Alfousseynou Komté, encadrant technique. « C'est lui qui fait travailler les gars », lance le président. Car les **Brigades Vertes**, c'est avant tout **une association d'insertion** qui agit depuis 30 ans depuis [Belbeuf](#), sur le plateau Est de [Rouen](#).

Une association pour la réinsertion et l'environnement

Les Brigades Vertes ont été créées en 1996 par Gérard Duval et Didier Affagard. L'objectif principal n'a pas changé : **favoriser la réinsertion professionnelle** de personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée...) tout en réalisant des **travaux utiles à l'environnement local**.

« Il s'agit de les reconduire sur les chemins de l'emploi. Nous avons **dix salariés** en insertion CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) pour une durée de quatre mois. Cela permet de les responsabiliser car certains sont au chômage depuis de nombreuses années. Les contrats peuvent être renouvelés jusqu'à deux ans. Les salariés travaillent 26 heures par semaine et ont des journées libres soit pour un deuxième travail soit pour chercher un emploi », détaillent Bernard Prieur et Alfousseynou Komté.

Les missions des Brigades Vertes

Les Brigades Vertes interviennent dans plusieurs communes du Plateau Est avec lesquelles elles ont une convention : Belbeuf, Amfreville-la-mi-Voie, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre et Le Mesnil-Esnard. « On leur offre des prestations, on reçoit une subvention », précise le président. Les principales missions des Brigades Vertes consistent à **entretenir les chemins ruraux** et les sentiers de randonnée, **remettre en état les sous-bois** communaux ou encore **supprimer des dépôts sauvages** de déchets.

« On ne peut pas intervenir chez les particuliers ni les entreprises sauf dans les entreprises d'insertion », prévient le président. « Pour les chemins de randonnée, on est intervenu et on continue à Bonsecours, aux Faulx sur la commune de Franqueville-Saint-Pierre et à Belbeuf. À Bonsecours, ce sont les Brigades Vertes, à leur début, qui ont rouvert le chemin du tramway », rappelle Alfousseynou Komté.

Une barge pour dépolluer la Seine

Les Brigades Vertes protègent l'environnement, en restaurant des espaces naturels souvent dégradés, comme les berges de la Seine. « Nous travaillons à la **dépollution de la Seine** en nettoyant et en réhabilitant ses berges. Une barge a été offerte au début des Brigades Vertes par la commune de Bonsecours. C'est toujours la même qui fonctionne », poursuivent les responsables de l'association, qui contribue à la réduction des déchets et à l'amélioration des milieux naturels, principalement sur les communes de Belbeuf et Amfreville-la-mi-Voie. « On travaille aussi pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie pour l'entretien des coteaux de Saint-Adrien », ajoute le président.

Moins de moyens depuis 2023

Le président fait toutefois un constat amer : « depuis 2023, l'État se retire de l'insertion, qui a pourtant toute sa place. De ce fait, nous avons **une réduction de nos moyens** ce qui joue sur le nombre de salariés recrutés. Le Département de la Seine-Maritime, lui aussi, a réduit son financement. ».

Depuis leur création, les Brigades Vertes ont **embauché 220 personnes**. « Quand elles nous quittent, on a un suivi de trois à six mois. Certains nous appellent pour nous donner des nouvelles, d'autres passent pour dire bonjour », souligne Didier Affagard.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Usine de déchets de Brametot : le nouveau président du syndicat mixte veut recréer de la confiance

Mathieu Te Morsche

4-5 minutes

Philippe Dufour a été élu président du Smitvad, le syndicat mixte qui traite notamment de la question de l'usine de méthanisation de Brametot (Seine-Maritime), début mai 2026.

Sur le même thème

[Déchets](#)

[Environnement](#)

[Pays de Caux](#)



Philippe Dufour, maire du Bourg-Dun (Seine-Maritime) a été élu à la tête du syndicat mixte début mai 2026. ©Archives / Les Informations dieppoises

Par [Mathieu Te Morsche](#) Publié le 9 juin 2026 à 15h08

Changement de présidence au **Smitvad** du [pays de Caux](#), le syndicat mixte de traitement et valorisation de déchets, qui gère notamment l'unité de **méthanisation** et le site d'enfouissement de [Brametot \(Seine-Maritime\)](#).

Philippe Dufour, maire du [Bourg-Dun](#), a été élu à la suite du conseil syndical début mai 2026 à [Yerville](#). Il était opposé à **Fabrice Dubus**, président depuis 2020.

Il est épaulé de trois vice-présidents, Chantal Cottereau pour [Terroir-de-](#)

[Caux](#), maire du Bois-Robert, Pascal Vanier pour la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, maire de [Blosseville](#) et Daniel Beuzelin pour la communauté de communes Plateau de Caux, maire de [Grémonville](#).

« Un nouveau mode de gouvernance »

Le nouveau président souhaite proposer un « nouveau **mode de gouvernance** ». « Il faut renouer les contacts avec les partenaires institutionnels ou techniques, réinventer des liens avec une nouvelle méthode et redonner du sens à la gestion du site, insiste Philippe Dufour. Il faut que chacun soit respecté dans sa fonction, dans l'intérêt du service public. »

D'après lui, jusque-là, « on a **sacrifié** une partie de notre territoire pour un intérêt économique qui n'est plus viable environnementalement parlant ».

Vidéos : en ce moment sur Actu

Le nouveau président a pour but de « remettre tout le monde autour de la table » pour discuter des gros dossiers du Smitvad, en premier lieu, l'éventuelle **rupture** de la délégation de service public, ou DSP, avec Valor'Caux, filiale de **Veolia**, pour l'usine de méthanisation de déchets de Brametot.

Pour rappel, en 2027, le produit de l'usine, du **compost** à partir d'ordures ménagères, ne pourra plus être utilisé comme tel mais sera considéré comme un déchet en raison d'une directive européenne.

Recréer de la confiance

Philippe Dufour est familier de ce dossier complexe, siégeant depuis plusieurs mandatures au sein du Smitvad. « Avant de déterminer l'avenir de la DSP, on doit prendre connaissance du dossier et recréer de la **confiance** », tempore-t-il.



Le 26 mai, les élus ont visité l'usine de traitement de déchets de Brametot. ©Philippe Dufour

Il ne devrait donc pas y avoir de nouveautés avant l'**automne**. « Tout cela

demande de l'implication, du dialogue, du partage et de la confiance », martèle Philippe Dufour.

Le nouveau président espère qu'un avenir se dessinera à l'usine. « Le futur de site passera par la prise en compte des élus et des habitants, souligne-t-il. L'usine de Brametot a toute sa place, mais dans le respect de notre [environnement](#) et de l'équilibre financier. »

Opposé au casier n°5

L'autre question sera l'ouverture du **casier n° 5** au centre d'enfouissement. L'avant-dernière alvéole du casier n° 4, en cours d'exploitation, va arriver à saturation en mai 2027. Lors du conseil syndical en février, la question de l'ouverture de la dernière tranche, de **84 000 m³**, demeurait en suspens.

« Nous ne voulons pas aller vers l'ouverture du casier n° 5, affirme Philippe Dufour. L'enfouissement, ce n'est pas une fierté. »

Mardi 26 mai, les nouveaux élus du Smitvad ont eu l'occasion de visiter l'usine et le centre d'enfouissement. Le Smitvad a été renouvelé aux deux tiers.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

École morte : Colleville toujours mobilisé pour sauver sa quatrième classe, malgré les calculs académiques

Matthias Chaventré

7-8 minutes

À Colleville, près de Fécamp, maire et parents restent mobilisés contre le retrait d'un poste d'enseignant à la rentrée 2026. Le village ne compterait plus que trois classes... parce qu'elles accueilleraient insuffisamment d'écoliers originaires de Colleville, face à de nombreux élèves venant de l'extérieur.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Tout comme les parents d'élèves, le maire de Colleville est particulièrement mobilisé pour ne pas perdre un enseignant à l'école qui devrait compter près de 80 élèves à la rentrée de septembre 2026. -
Matthias Chaventré/Paris Normandie



Par [Matthias Chaventré](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 14h56 Temps de lecture: 2 min

Mardi 9 juin 2026, c'est école morte à Colleville, près de [Fécamp](#). Le maire, Thierry Duprey, porte son écharpe tricolore et s'adresse aux parents réunis devant les bâtiments de maternelle et d'élémentaire. Alors qu'il est en pleine prise de parole, son téléphone sonne. « *C'est l'inspecteur* », lâche-t-il, avant une longue conversation à l'écart. Le village continue de se battre contre la fermeture d'une de ses quatre classes. « *D'abord, je vais rectifier. Ce n'est pas une fermeture de classe, estime le maire. C'est un retrait de poste et c'est le service de l'Académie qui le fait.* »

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« On me reproche d'avoir une école attractive. »

Thierry Duprey, Maire de Colleville

Aujourd'hui, à l'école de Colleville, une classe regroupe les 3-5 ans. Trois autres accueillent les 6 ans et plus. Au lendemain des élections municipales, « *on avait à ce moment-là un effectif de 77 enfants pour la rentrée. Aujourd'hui, on a trouvé une petite de plus. Soit 78* ». Il manquerait ainsi deux élèves pour un maintien.

Mais, il y a un hic supplémentaire : « *On nous dit qu'on n'a pas assez de Collevillais pour remplir quatre classes. On me reproche d'avoir une école attractive* », [formule Thierry Duprey](#). L'école accueille de nombreux élèves venant de villages voisins. Elle compterait l'équivalent d'une classe complète avec ces enfants. Et pas assez de Collevillais. « *Parce qu'on est sur le chemin du travail des parents qui descendent des villages voisins pour aller au Havre, par exemple. Aussi, on a pas mal de nourrices à Colleville et des familles d'accueil.* »

Les installations sont aussi appréciées. « *Mes prédécesseurs et moi avons fait tout ce qu'il fallait pour avoir un service public de qualité : un*

restaurant scolaire, une garderie, une salle de motricité, voire une bibliothèque, donc un enseignement apparemment qui plaît à tout le monde. »



Alors que les parents d'élèves échantent avec le maire de Colleville, mardi 9 juin 2026, le téléphone de celui-ci sonne : « c'est l'inspecteur ». - Matthias Chaventré/Paris Normandie

Des enfants avec des difficultés diverses

Si la suppression vient à se confirmer, les petits seront en moyenne 26 par classe, contre 19 dans une configuration à quatre. « *Il y en aurait 29 en grande section CP et CE, s'ils organisent comme ce qui est prévu. Avec des enfants en grandes difficultés* », relève Anne, l'une des deux parents d'élèves élus. « *Avec des spécificités de toutes sortes, poursuit Manon, l'autre parent d'élèves élu. Le cumul du nombre d'enfants et les difficultés de beaucoup, c'est trop.* » Une pétition a été lancée.

Le maire réclame le texte réglementaire



La mobilisation reste forte et une pétition circule contre la fermeture d'une classe à Colleville. - Matthias Chaventré/Paris Normandie

Les mères pointent d'autres aspects. La salle de classe qui devrait accueillir 29 élèves en compte 19 aujourd'hui, « *et ils sont déjà à l'étroit. Ce n'est pas du tout adapté* ». Aussi, l'école se trouve sur deux sites, de part et d'autre d'une impasse. « *Aujourd'hui, quand une maîtresse est absente, les autres maîtresses prennent le relais* », exposent les mères. Dans le futur, « *si la maîtresse de maternelle est absente, ils ne pourront pas accueillir les enfants. Ils ne pourront plus se dispatcher à partir du moment où ils ne seront que trois.* »

« *Il y a une incompréhension sur la qualité de l'enseignement* », constate le maire. N'abdiquant pas, il a encore réclamé lors de la conversation téléphonique : « *Le texte réglementaire qui m'empêcherait, moi, de recevoir des enfants qui sont de l'extérieur* ».

Lire aussi



[À Valmont, trois axes stratégiques vont être rénovés pour améliorer circulation et sécurité](#)



Procès pour diffamation. Guillaume Pennelle, délégué départemental du RN, relaxé pour son tract visant la députée LFI Alma Dufour

Justine Carrère

~4 minutes

Mardi 9 juin, une audience s'est tenue au tribunal judiciaire de Rouen. Guillaume Pennelle, conseiller régional et délégué départemental du Rassemblement national de Seine-Maritime et candidat lors des élections législatives en 2024, a été jugé pour diffamation contre son adversaire aux dernières législatives Alma Dufour, députée de La France insoumise (LFI). Dans cette affaire, Alma Dufour (qui n'était pas présente à l'audience en raison d'un impératif politique) a porté plainte pour "diffamation par voie de tract" contre Guillaume Pennelle. Les faits se sont déroulés entre le 10 et le 24 juin 2024 au moment des élections législatives. A la fin de l'audience, Guillaume Pennelle a été relaxé après délibération du jury.

- **A lire aussi.** [Législatives 2024. Guillaume Pennelle, délégué départemental du RN de Seine-Maritime, de nouveau candidat dans la 4e circonscription](#)

"Une plainte pour diffamation a été déposée en juillet 2024"

Le président de l'audience a rappelé le contenu de ce tract distribué pendant la campagne des élections législatives de juin et juillet 2024. Il était écrit que La France insoumise et Alma Dufour sont *"un danger pour la France. En ne condamnant pas les terroristes du Hamas, en s'alliant à des islamistes et en répandant un discours de haine antisémite, ils sont devenus la honte de la République"*. Dans ce contexte, Alma Dufour a déposé plainte pour diffamation en juillet 2024 contre Guillaume Pennelle. Selon M^e Antoine Pastor, avocat d'Alma Dufour, *"M. Pennelle s'est permis de tenir des propos et de les diffuser largement à travers des tracts dans lesquels il s'attaquait de manière très virulente à Alma Dufour, en proférant des contre-vérités"*. Il a également indiqué *"avoir contredit tous les éléments, toutes les accusations qu'il a proférées à l'encontre de*

Mme Dufour. On use des voies de droit pour faire respecter l'honneur et la considération de Mme Dufour". Dans sa plaidoirie, M^e Pastor attendait des explications de la part de Guillaume Pennelle sur le contenu du tract. Il a évalué le préjudice de sa cliente (Alma Dufour) à 10 000 euros et pour la couverture des frais de Justice, à 5 000 euros. M^e David Dassa-Le Deist, avocat du Rassemblement national, qui défendait Guillaume Pennelle, les propos que contenait le tract étaient "un peu le résumé des griefs que l'on peut faire politiquement à La France insoumise, portent atteinte à son honneur et à sa considération".

"Je suis relaxé, c'est une grande victoire pour la liberté d'expression"

"C'est une grande victoire pour la liberté d'expression", confie Guillaume Pennelle à la sortie de l'audience mardi 9 juin, satisfait de la décision du tribunal. "Mme Dufour avait essayé de nous bâillonner, c'était un processus pour atteindre ma liberté d'expression et en fait, elle perd", précise-t-il. Pour M^e David Dassa-Le Deist, avocat du Rassemblement national, qui défendait Guillaume Pennelle, "le tribunal [...] a considéré que les propos restent dans la limite tout à fait normale et admissible de la liberté de débat entre adversaires politiques". Ces propos "n'ont pas dépassé un seuil au-delà duquel ils pourraient relever de la condamnation pénale", ajoute l'avocat de la défense.

M^e Antoine Pastor a dû quitter le tribunal à cause d'un impératif professionnel et n'a pas pu assister à la fin de l'audience. Alma Dufour a huit jours pour faire appel.

« Un danger pour la France » : un élu RN à la Région Normandie relaxé pour son tract contre la députée LFI Alma Dufour

Elias Muhlstein avec AFP

6-8 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Le conseiller régional de Normandie Guillaume Pennelle, élu sous la bannière du Rassemblement national, était jugé par le tribunal correctionnel de Rouen (Seine-Maritime), ce mardi 9 juin 2026. Il était poursuivi pour diffamation par la députée Alma Dufour et son parti LFI qu'il avait qualifié de « danger pour la France » dans un tract durant la campagne des élections législatives 2024.



Guillaume Pennelle était jugé pour diffamation contre la députée La France Insoumise, Alma Dufour | JOËL LE GALL / ARCHIVES OUEST-FRANCE

Publié le 09/06/2026 à 16h11

Chef de file des conseillers régionaux [du Rassemblement national en Normandie](#), Guillaume Pennelle était jugé mardi 9 juin 2026 par le tribunal correctionnel de Rouen (Seine-Maritime) pour diffamation envers la députée La France insoumise de la 4^e circonscription de la Seine-Maritime, Alma Dufour.

Un tract qui a fait polémique

Derrière cette accusation, un tract distribué par le candidat durant la

campagne des élections législatives de juin et juillet 2024. On pouvait y lire que LFI et Alma Dufour sont «un danger pour la France. En ne condamnant pas les terroristes du Hamas, en s'alliant à des islamistes et en répandant un discours de haine antisémite, ils sont devenus la honte de la République».

Lire aussi : [Après le procès du Rassemblement national, Nicolas Bay n'est plus conseiller régional en Normandie](#)

La députée, finalement réélue au terme de la campagne, avait annoncé à l'époque qu'elle porterait plainte pour diffamation. Elle avait en outre rappelé son soutien de la communauté juive, notamment lors de [l'incendie de la synagogue de Rouen](#) en mai 2024.

Le conseiller régional relaxé

Le conseiller régional Guillaume Pennelle a été relaxé par le tribunal de Rouen, ce mardi. «Mon avocat a démontré que ce que je pouvais reprocher à Mme (Alma) Dufour faisait partie du débat politique et était étayé par le contexte de plusieurs déclarations de leaders de la France insoumise, et d'elle-même en particulier, en lien avec la question sensible du conflit israélo-palestinien», a estimé Guillaume Pennelle, interrogé au téléphone par l'AFP.

Alma Dufour a indiqué être «déçue» par la décision rendue. «Faute de moyens, de volonté, la justice n'agit pas avec la plus grande des sévérités dans les affaires de diffamation. Tout ce qui a été dit contre moi est faux, mais la justice considère que cela s'inscrit dans le cadre d'un débat légitime pendant une campagne électorale», a réagi la députée de la France Insoumise auprès de l'AFP.

Pour mémoire, les deux adversaires se sont rencontrés [au second tour des élections législatives 2022 et 2024](#), la candidate de gauche l'emportant à chaque fois.

Diffamation ou liberté d'expression ? Guillaume Pennelle (RN) relaxé pour son tract contre Alma Dufour (LFI)

Aurélien Delavaud

5-6 minutes

Le jeudi 9 juin 2026, le tribunal de Rouen jugeait Guillaume Pennelle (RN), candidat battu lors des législatives 2024, pour diffamation contre son adversaire Alma Dufour (LFI).

Sur le même thème

[Antisémitisme](#)

[Justice](#)

[Rassemblement National \(RN\)](#)

Article réservé aux abonnés



Le mardi 9 juin 2026, Guillaume Pennelle était jugé à Rouen pour des accusations de diffamation à l'encontre d'Alma Dufour, au moment des législatives de 2024. ©Archives / Le Journal d'Elbeuf

Par [Aurélien Delavaud](#) Publié le 9 juin 2026 à 12h16

Ce n'est pas une affaire ordinaire que le **tribunal de Rouen** jugeait, dans la matinée du mardi 9 juin 2026. **Guillaume Pennelle** d'un côté. **Alma Dufour** de l'autre. Ce sont deux partis aussi opposés que le Rassemblement national et La France insoumise qui se sont fait face, mais surtout [deux anciens adversaires aux élections législatives de 2024](#), lorsque les deux briguaient le poste de **député de la 4e circonscription** de la Seine-Maritime, celle de l'[agglomération d'Elbeuf](#). Dans le cas

présent, la cour devait décider si le candidat du Rassemblement national s'était rendu coupable de **diffamation** à l'encontre de son adversaire à travers un tract de campagne.

Un tract dans le viseur

Les faits remontent au mois de juin 2024. A l'époque, les candidats se lancent dans une campagne très rapide après [la dissolution de l'Assemblée nationale](#). C'est dans ce contexte que Guillaume Pennelle a produit et **distribué un tract** dans la circonscription attaquant son adversaire avec ce message : « La députée sortante Alma Dufour et son parti **La France insoumise** sont un danger pour la France en ne condamnant pas les terroristes du Hamas, en s'alliant à des islamistes et en répandant des discours de haine antisémite, ils sont la honte de la France. »

Peu après sa réélection, Alma Dufour a décidé de porter plainte contre son adversaire pour ce tract. Le tribunal avait donc pour mission de décider si son contenu était **diffamatoire** ou non.

« Alerter les habitants »

À la barre, Guillaume Pennelle reconnaît à nouveau être l'auteur de ce document de campagne. Mais il insiste sur le contexte de sa diffusion : « Mes propos ont été tenus dans un cadre politique, je n'ai aucune animosité personnelle contre elle. C'était dans le cadre d'une campagne électorale. » Selon lui, le but de ce tract était « **d'alerter les habitants** sur les risques d'évolution » des idées de la députée insoumise.

Après ces quelques mots, ce sont les avocats des deux parties qui se lancent dans des plaidoiries très longues et très techniques.

Diffamation ou liberté d'expression ?

Pour Alma Dufour, qui n'était pas présente à l'audience, l'avocat de la partie civile dénonce un document qui comporte « trois accusations, en fait trois mensonges, pour **discréditer** une candidate par tous les moyens ».

Contrairement à ce qu'avance la défense, il s'attache à prouver que sa cliente s'est bien insurgée à plusieurs reprises contre des crimes et des attaques antisémites. Sur la question de la liberté d'expression, lui rétorque qu'il ne s'agit « pas d'une procédure bâillon, mais d'une procédure justifiée. Quand on porte des accusations aussi graves, on doit être en mesure de les fonder ».

Pour la défense de Guillaume Pennelle, M^e David Dassa-Le Deist rappelle le contexte de combat politique entre les deux parties : « Dans le combat politique, on prend des coups et on en rend aussi, et madame Dufour n'est pas en reste ».

Ensuite, il tente très longuement de prouver que La France insoumise est un parti « profondément antisémite » et qu'Alma Dufour ne s'est jamais

désolidarisée de son mouvement. Pour son conseil, la question est de savoir « au regard de ces éléments si Guillaume Pennelle avait le droit de tenir ces propos ».

Guillaume Pennelle relaxé

Pour l'avocat d'Alma Dufour, le « préjudice subi n'est pas symbolique ». En conséquence, il demande une condamnation de Guillaume Pennelle à verser 10 000 € en réparation du préjudice moral et à 5 000 € supplémentaires pour les frais de procédure.

Après en avoir délibéré, la cour décide finalement de relaxer Guillaume Pennelle, « car les propos ne contiennent pas d'imputations suffisamment précises ».

A la sortie de la salle d'audience, Guillaume Pennelle réagissait à chaud : « C'est une grande victoire pour la liberté d'expression, j'en suis ravi ! » La partie adverse dispose d'un délai de 10 jours pour faire appel de cette décision.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Affaire Lyhanna : pour Nathalie Bécache, procureure générale, le discrédit jeté sur la justice est injuste

Guillaume Lejeune

13-17 minutes

Justice. La procureure générale Nathalie Bécache, « patronne » des parquets de Seine-Maritime et de l'Eure, explique comment les magistrats essuient de plein fouet le séisme provoqué par la mort de la petite Lyhanna.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)





Nathalie Bécache, mardi 9 juin 2026, dans le couloir qui dessert les bureaux des avocats généraux, à Rouen. - Guillaume Lejeune/Paris Normandie.



Par [Guillaume Lejeune](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 19h02 Temps de lecture: 9 min

Magistrate à la tête des trois parquets de Seine-Maritime et de celui de l'Eure, Nathalie Bécache répond aux questions de Paris Normandie suite au séisme provoqué par [le décès de Lyhanna](#), jeune mineure assassinée par un pédocriminel dans le Gers.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Les premiers éléments de l'enquête font état d'un véritable dysfonctionnement qui jette l'opprobre sur l'institution.

La Procureure générale de la cour d'appel de Rouen, en poste depuis cinq ans et magistrate depuis plus de quarante ans, défend le travail du ministère public.

Le plus haut magistrat de France, Rémy Heitz, parle d'une « catastrophe » et « d'échec ». L'affaire Lyhanna, au retentissement national, révèle de funestes dysfonctionnements : qu'est-ce qu'il se passe avec la justice ? Est-elle prête à faire son examen de conscience ?

« On n'est pas sur un examen de conscience, on est sur une émotion généralisée que l'on partage sur une affaire à l'aboutissement dramatique. Nous sommes à l'unisson de l'émotion nationale. Et proche, bien sûr, de la victime. Nous considérons aussi qu'il faut garder un peu de sang-froid, qu'il faut regarder très précisément ce qu'il s'est passé. C'est le rôle des missions d'inspection de la Justice, de la [Gendarmerie](#) et de l'Éducation nationale, dont le travail est très attendu. Le résultat ne sera pas blanc ou noir, on peut le prédire. »

« On ne traite pas avec la même énergie l'infraction au code de la route et les violences graves »

Le manque de confiance, voire la défiance des Français vis-à-vis de l'institution s'accroît. Comment y remédier ?

« Le manque de confiance envers la Justice est relativement ancien, mais diffus. Après 42 ans de fonction au service de l'institution judiciaire et en particulier du ministère public, ce qui me choque et me meurtrit, c'est la défiance généralisée envers la Justice que l'on entend dans la bouche des plus hauts responsables politiques et judiciaires de notre pays. L'anathème est jeté sans discernement sur la justice, ce que je trouve grave et profondément injuste, vis-à-vis de tous les procureurs et leurs équipes de substituts. Ils travaillent nuit et jour à l'exercice de l'action publique, à la mise en œuvre [des priorités que le Garde des Sceaux nous assigne](#). Et en particulier sur les affaires les plus graves, dont celles de violences aux personnes. L'ADN des magistrats du parquet, c'est d'exécuter ces instructions générales mais surtout d'apporter toute leur énergie au traitement de ces affaires-là. »

Le corps des magistrats souffre-t-il d'un corporatisme, sinon d'un entre-soi qui sclérose le fonctionnement serein de la justice ?

« Le corporatisme, non ! Alors que la machine judiciaire tourne à plein, vous aurez noté que dans cette terrible affaire, au milieu des attaques virulentes et violentes sur les pratiques et le fonctionnement de la Justice, le ministère public avance seul... Mais les procureurs et les procureurs généraux sont confrontés aux priorités politiques, au réel. Il y a sûrement des corrections à opérer. Que ce soit à la permanence avec les crimes et délits flagrants que nous traitons à jet continu nuit et jour, ce sont les substituts qui vont [sur les scènes de crime](#) et font un tri des affaires en fonction de leur gravité et de l'orientation qu'ils peuvent y donner. Ce sont les substituts qui sont comptables de la capacité d'absorption de leurs juridictions. Et bien évidemment, on ne traite pas avec la même énergie l'infraction au code de la route et les violences graves aux personnes, une atteinte sexuelle ou un abus sur des mineurs. »

Le Garde des Sceaux doit-il démissionner ? Car actuellement, on entend beaucoup que la communication du ministère de la Justice c'est : il faut sauver le soldat Darmanin.

« Je ne veux pas m'exprimer là-dessus, c'est un homme politique qui a un agenda politique et qui a des responsabilités qu'il assume pleinement. Il a donné des instructions de priorisation, à nous de les mettre en œuvre. »

« Désormais, c'est terminé ! »

Beaucoup d'argent a été consacré à la justice depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron. Le budget, certes pour plus de la moitié dédiée à la pénitentiaire, est passé de 7 milliards d'euros en 2017 à 10,5 milliards en 2025. Mais visiblement, ce n'est pas suffisant...

« Ce n'est pas suffisant, en effet. En fait, nous sommes partis de très loin. Il y a donc une forme de rattrapage. Mais la nécessité immédiate n'est pas forcément une question de moyens humains., même si le ministère

peine à permettre le remplacement de nos attachés de justice. L'urgence, ce sont les moyens informatiques modernes. Et pourquoi pas l'Intelligence artificielle en soutien aux magistrats ? En fait, nous sommes aveugles sur le suivi de nos instructions qui, en plus, tombent dans des services de police déjà embolisés. Peu de gens savent à quel point il y a dans ces services des stocks « morts ». Des enquêtes qui ne démarrent jamais malgré un signalement ou des plaintes. En Seine-Maritime, quand je suis arrivée il y a cinq ans, nous comptions des dizaines de milliers de procédures non traitées ! La moitié a été classée. Pour des tas de raisons, la Gendarmerie et la [Police](#) doivent aussi se livrer à leur examen de conscience. Parce qu'il y a eu durant trop d'années une forme d'embolie administrative aux multiples causes, touchant des services d'investigation très investis mais terriblement insuffisamment dotés en Officiers de police judiciaire et en OPJ spécialisés, s'agissant de ce type d'affaires sensibles. Submergés, ils n'ont parfois pas été en capacité de trier dans ce stock, entre ce qui était grave ou moins grave, entre le délit de fuite et la plainte pour agression sexuelle à la sortie d'une boîte de nuit. Mais désormais, c'est terminé ! Les nouvelles instructions portent en priorité absolue sur des dossiers « vivants » dans lesquels les parquets avaient adressé des directives d'enquête mais qu'ils n'avaient pas les moyens de suivre. »

Le Président de la République ne veut pas entendre parler de moyens. Or, la France compte trois procureurs pour 100 000 habitants quand ils sont 12,5 en moyenne en Europe. Quelle est votre analyse ?

« C'est un fait, une toile de fond ordinaire. Oui, c'est trop peu. Cela fait des années que nous dénonçons ce hiatus. Mais cela ne doit pas être l'alpha et l'oméga de notre réflexion dans la crise que nous traversons maintenant. »

« Nous avons empêché la commission d'autres crimes de sang »

La pédocriminalité et les violences faites aux enfants ne sont pas un phénomène nouveau dans notre pays. Plusieurs associations, ainsi que la présidente de l'Assemblée nationale, proposent 247 mesures pour la prévenir et lutter contre dans le cadre du projet de loi dite globale* qui comprend aussi des violences faites aux femmes. Faut-il réformer vite ? Et quoi ?

« Le sujet est complexe. Il concerne toute la chaîne de protection des mineurs mais pas uniquement. Les projets de réformes portent sur plusieurs institutions, y compris les crèches et l'enseignement. Aujourd'hui, l'importance des flux de traitements est dans une impasse. Il y a une libération de la parole, et c'est tant mieux. Je rappelle que dans la

sphère familiale, la plus dangereuse pour les enfants, les violences ont été multipliées par trois de 2017 à 2025. Les violences sexuelles, c'est 74 % de poursuites en plus au plan national ! Les violences conjugales, qui impactent nos parquets au premier chef, c'est 52 000 jugements en 2025. Voilà l'une des réalités de l'activité des parquets, des cours criminelles départementales qui consacrent 80 % de leurs activités aux crimes sexuels et [des cours d'assises](#). Il est extrêmement désobligeant de jeter l'opprobre sur nos parquets et l'ensemble des magistrats qui permettent de juger ces criminels sexuels. Nous pouvons aussi penser que parmi ces criminels condamnés, nous avons empêché la commission d'autres crimes de sang. »

« Nos quatre parquets ne partent jamais en vacances avant le 14 juillet »

Les circulaires n'ont cessé d'être adressées par le ministère de la Justice aux chefs des parquets, parfois contradictoires. Beaucoup ont pour finalité d'exiger que tels crimes soient priorisés : violences intrafamiliales, narcotrafic, etc. N'est-ce pas là aussi l'un des nœuds du problème ?

« Elles sont claires. On ne va évidemment pas se désintéresser des organisations criminelles comme le narcotrafic qui pourrit notre société, ni les violences à la personne et en priorité celle faites aux femmes et aux enfants. Une masse d'infractions que nous avons bien prises en compte. Il faut des réponses rapides. Nous avons toujours répondu présent avec nos moyens. Jamais dans l'obstruction, le dilettantisme ou la désinvolture, malgré des flux inextinguibles. »

Le procureur de la République d'Évreux, Rémi Coutin, parle d'écœurement et de colère à propos de la désignation de la procureure d'Auch à la vindicte alors que les conclusions de l'enquête administrative ont à peine débuté... Votre avis ?

« Nous avons le sentiment que l'émotion, certes légitime, a laissé la place à une forme de perte de contrôle de la parole publique. Nous, magistrats, sommes tellement respectueux des processus qui existent, qui sont constitutionnels et notamment des processus d'inspection. Le travail commence et on en tire déjà des conclusions. [La procureure d'Auch](#) fait l'objet d'insultes et de menaces de mort. Elle a même reçu un dessin la montrant pendue ! Elle aussi est mère de famille. Nous la soutenons évidemment car ce climat de mise à l'index est épouvantable et dangereux. »

Le ministre a exigé que les 70 000 plaintes aient été recensées et analysées avant le 14 juillet. Si l'on prend le cas de l'Eure, cela représente 2 000 plaintes qui doivent être visées par les 14 magistrats du parquet, n'est-ce pas mission impossible ?

« Non. Les services de Police et de Gendarmerie ont également reçu des instructions d'extraire de leurs logiciels les procédures en cours, au sens où elles sont déjà passées dans les mains d'un substitut du procureur qui a donné des directives d'enquête. Ce n'est pas simple mais on va le faire collectivement, on va trouver le moyen. Derrière, il y a un travail individuel, il va falloir affiner tout ça et réaliser un travail de priorisation des enquêtes à finaliser. Ce sera l'œil professionnel des magistrats des quatre parquets de la cour d'appel qui, je le souligne au passage, [ne partent jamais en vacances avant le 14 juillet](#). Nous ne ferons pas de discrimination entre le signalement et la plainte en cours. Pour l'heure, je n'ai pas encore les chiffres. Je les connaîtrai en début de semaine. Et, bien sûr, le moment venu, selon le dossier, il pourra y avoir des gardes à vue. Effectivement, il aura fallu le drame de la petite Lyhanna pour que tout le monde reprenne le suivi actif de ces dossiers. En plus des tâches quotidiennes. »

Gérald Darmanin a déclaré que s'il n'avait pas été ministre, lui aussi serait allé manifester (devant un palais de justice dans son département). Et vous, si vous n'étiez pas Procureure générale ?

« Non, parce que ce n'est pas ainsi que je traduis mon engagement citoyen. Ce n'est généralement pas ma façon de m'exprimer. »

« Nous avons toujours répondu présent avec nos moyens. Jamais dans l'obstruction, le dilettantisme ou la désinvolture, malgré des flux inextinguibles. »

« L'urgence, ce sont les moyens informatiques modernes. Et pourquoi pas l'Intelligence artificielle en soutien aux magistrats ? »

NEWSLETTER GRAND ANGLE

Recevez gratuitement vos articles Grand angle dans votre boîte mail [en cliquant ici](#)

Lire aussi



À Rouen, des avocats manifestent contre un projet de loi jugé liberticide

Sylvain Auffret

5-6 minutes

Déjà mobilisés en avril 2026, des avocats rouennais ont manifesté à nouveau mardi midi 9 juin 2026 à Rouen contre un projet de loi réduisant les droits de la défense et des victimes.

[Ajouter Paris Normandie sur Google](#)



PARIS **NORMANDIE**

Par [Sylvain Auffret](#)

Publié: 9 Juin 2026 à 17h07 Temps de lecture: 2 min

Après une journée de [mobilisation nationale](#) le 13 avril et un mouvement social au sein du tribunal judiciaire au cours d'un même mois, les avocats rouennais étaient de retour devant les grilles du palais de justice de Rouen mardi 9 juin 2026 pour dénoncer le projet de loi SURE, qui doit arriver en première lecture à l'assemblée nationale le 29 juin prochain.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)



Une vingtaine d'avocats se sont réunis devant le palais de justice - PN

Moins de temps pour les nullités

Au-delà du refus de la procédure du plaider coupable en matière criminelle, qui « *permettra de juger sans débat public sur la preuve, la personnalité et la peine, sans témoin, ni expert* », rappelle le [bâtonnier Franck Langlois](#), les avocats s'opposent à la réduction du délai pour soulever des nullités de procédure à l'issue de l'instruction. « *En pratique le dossier fait plusieurs tomes et il sera impossible en quelques jours pour nous d'appliquer la loi.* »

La détention provisoire malgré tout

Dénoncé également la possibilité de maintenir quelqu'un en détention provisoire, même s'il est avéré que ce placement n'est pas régulier, au nom du trouble à l'ordre public que provoquerait sa libération. *« Je rappelle que la liberté est la règle, la détention provisoire l'exception. »*

« Pour 1000 euros de dépenses publiques, la France ne consacre que 5 euros à sa justice. »

Franck Langlois, bâtonnier

« Il faut attendre un nouveau drame pour que la justice soit sous les projecteurs mais plutôt que de rechercher les causes profondes de ce drame, notre ministre a décidé de se retrancher derrière ses circulaires pour se dédouaner », a pointé Franck Langlois qui a rappelé que *« pour 1000 euros de dépenses publiques, la France ne consacre que 5 euros à sa justice, 35 greffiers, 3 procureurs et 11 juges pour 100 000 habitants alors que la moyenne européenne est de 56 greffiers, 11 procureurs et 22 juges pour 100 000 habitants ».*

Le bâtonnier a également tenu à apporter son soutien aux magistrats face aux attaques et aux menaces dont ils font l'objet depuis *« la mort de la petite Lyhanna, âgée de 11 ans ».*

Lire aussi



[Manger mieux et moins cher, ça vous tente ? Deux projets d'Amap près de Rouen](#)



La messagerie sécurisée de l'État, Tchap, cible d'une intrusion

Par Victoria Beurnez

4-5 minutes

La direction interministérielle du numérique [a confirmé](#), lundi 8 juin, une intrusion au sein de la messagerie sécurisée instantanée de l'État, Tchap. Dans la journée du 7 juin, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) lui a notifié une compromission qu'elle avait détectée. Peu après la publication d'un article, sur le site spécialisé [FrenchBreaches](#), relayant la revendication d'un cybercriminel ayant supposément eu accès à plusieurs dizaines de milliers de messages, la direction du numérique de l'État a confirmé l'intrusion. Elle a également, depuis, mis à jour son communiqué afin de confirmer les chiffres revendiqués : *“sur les plus de 825 000 agents inscrits, 73 467 agents seraient concernés par cet incident, soit moins de 9 % des utilisateurs inscrits”*, apprend-on.

Lire aussi : [Les agents désormais sommés de se tourner vers la messagerie d'État Tchap](#)

À ce stade, le compte à l'origine des requêtes malveillantes a été identifié, et son accès bloqué. Selon la direction du numérique de l'État, ses revendications sont en partie fausses : s'il s'agit effectivement d'une intrusion au moyen du compte d'un tiers, le cybercriminel n'a pu accéder qu'aux salons publics, qui sont ouverts à l'ensemble des utilisateurs de Tchap, et sur lesquels ni l'historique ni les messages ne sont chiffrés. Ces salons de discussion sont, par définition, accessibles à n'importe qui, et n'ont donc pas vocation à être un lieu d'échange pour des informations sensibles, privées, relevant du secret professionnel.

L'incident notifié à la Cnil

C'est effectivement ce qu'a revendiqué le cybercriminel : l'accès à plusieurs dizaines de milliers de messages échangés sur ces salons publics, dont il a par ailleurs publié certaines captures d'écran pour corroborer ses revendications, des documents à prendre, pour l'heure, avec du recul. La direction interministérielle du numérique enquête actuellement pour connaître de manière plus exhaustive la liste des

conversations auxquelles l'intrus a pu accéder, et a signalé l'incident à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) *“concernant les données à caractère personnel potentiellement compromises issues des données partagées par certains utilisateurs sur les conversations auxquelles l'attaquant aurait eu accès”*.

La récupération des adresses éventuelles et identités des agents présents sur les conversations concernées, dans le cas où un intrus s'en empare, peut constituer une violation de données personnelles. *“Les données potentiellement exposées des comptes utilisateurs concernent au moins : nom, prénom, adresse e-mail, entité d'appartenance et avatar”*, précise la direction. Cette dernière n'a en revanche pas fait mention du téléchargement revendiqué de dizaines de milliers de documents par le malfaiteur : des documents qui seraient disponibles, *a priori*, sur ces salons publics, les utilisateurs ayant accès à l'historique de partage.

Lire aussi : [La com' autour du lancement de la messagerie Tchap bousculée par une faille de sécurité](#)

En revanche, aucune violation de chiffrement ou intrusion “par la force” à proprement parler n'a eu lieu, il s'agit plutôt de “social engineering”, à savoir une technique de manipulation permettant de récupérer les identifiants d'un tiers. Donc, comme tout utilisateur de Tchap, l'intrus n'a eu accès qu'aux salons publics, et non aux conversations privées entre les agents, qui demeurent, elles, chiffrées et inaccessibles. Pour rappel, la messagerie des agents publics a été créée sur le protocole Matrix, un protocole libre et ouvert qui permet aux utilisateurs des conversations privées, chiffrées de bout en bout et uniquement déchiffrables grâce à une clé spécifique et unique : dès lors, seuls les interlocuteurs concernés peuvent accéder à ces discussions privées. *“Le diagnostic de l'incident est en cours afin de déterminer les modalités d'attaque et les mesures de remédiation à mettre en œuvre”*, a conclu, pour l'heure, la Dinum.

Agents contractuels : la titularisation et la CDIisation restent des leviers à la marge

Par Marie Malaterre

4-5 minutes

La dernière édition de la conférence Travail-Emploi-Retraites (TER) a été l'occasion pour le service statistiques de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) de présenter les dernières données concernant les carrières et mobilités des agents publics.

En première ligne, et sujet d'actualité à la suite de la publication par la Cour des comptes du rapport sur *"La montée en puissance des contractuels"* : des données sur le taux de changement des agents contractuels vers le statut de fonctionnaire (ou taux de titularisation) pour l'année 2023.

Si les agents contractuels sont de plus en plus nombreux dans l'effectif global de la fonction publique, ils sont de moins en moins nombreux à être titularisés, avec un taux passé de 10,5 % en 2013 à 8,6 % en 2023. Ce chiffre était également de 8,6 % en 2018.

La direction relève que les titularisations sont extrêmement variables selon les caractéristiques des agents. Elles sont beaucoup plus nombreuses dans la fonction publique hospitalière avec un taux de près de 17 %, contre 10 % dans la territoriale et seulement 3,5 % dans la fonction publique d'État.

Lire aussi : [Le recours aux contractuels dans la fonction publique, révélateur des difficultés d'attractivité dans les territoires](#)

Les taux de passage des contractuels vers le statut de fonctionnaire en 2023 sont aussi plus élevés chez les A et les A+ avec un taux de 9 %. Ce chiffre est également plus élevé chez les agents de catégorie C à 9,5 %, contre 7,5 % chez les catégories B.

Assez logiquement, les jeunes agents sont davantage concernés par ces titularisations avec un taux de 11 % chez les moins de 25 ans, contre 5,6 % chez les 50-59 ans.

Quant au taux de CDIisation des contractuels sur un an, il est de 9,8 % en

2023 pour les trois versants. En d'autres termes, la fonction publique comptait 936 200 agents contractuels en CDD en 2022 et 91 700 ont été CDIisés en 2023.

Les changements de catégorie restent rares

Les taux de CDIisation sont plus élevés dans la fonction publique de l'État à 16,6 % que dans l'hospitalière (12,8 %) et la territoriale (2,3 %), et aussi plus courants pour les agents de catégorie C avec un taux de 13,5 %, contre 5,8 % pour les catégories A et 7,5 % pour les B.

Aussi, la CDIisation touche davantage les femmes et les agents âgés de plus de 50 ans.

Les documents transmis aux participants dans le cadre de cette conférence TER donnent aussi à voir les derniers chiffres sur les changements d'établissement des agents en 2023 en fonction de leurs caractéristiques. Il en ressort un taux de changement global de 7,5 %, avec des mobilités plus fréquentes dans la fonction publique de l'État à 11,9 %, contre 4,1 % pour la territoriale et 4,7 % pour l'hospitalière.

Lire aussi : [Comment l'État veut encourager les mobilités des hauts fonctionnaires en région](#)

La présentation comporte également le détail des changements ascendants de catégorie des fonctionnaires en 2023, ce qui permet d'avoir une photographie des progressions de carrière. Elles sont, de manière générale, rares avec un taux de changements ascendants de catégorie hiérarchique de 1,2 % en 2023. Sur environ 3,4 millions de fonctionnaires de la fonction publique en 2022, 43 200 ont connu une promotion catégorielle en 2023.

Les agents qui progressent le plus sont ceux de la catégorie C dans la fonction publique de l'État. Les changements de catégorie restent assez rares et stables dans le temps avec, selon la DGAFP, *"parfois des effets de reclassements"*.

Masse salariale et rémunérations : les ministères ont opté pour la retenue en 2025

Par *Philippine Ramognino*

4-5 minutes

Les dépenses de personnel de l'État ont représenté 42 % de la masse salariale publique en 2025. Si elle a augmenté de 3,4 milliards d'euros par rapport à l'année précédente, la masse salariale de la sphère étatique a néanmoins ralenti l'an dernier, et les ministères ont fait preuve de mesure concernant leurs dépenses dédiées au personnel, quand bien même celles-ci avaient été sous-évaluées dans le budget initial, selon la Cour des comptes.

Lire aussi : [L'exécutif veut mettre en lumière le coût des pensions de fonctionnaires dans le prochain budget](#)

C'est ce qu'on peut lire au sein du [rapport](#) sur le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025, que vient de publier la commission des finances de l'Assemblée nationale. L'an dernier, les dépenses de personnel financées par le budget général de l'État se sont chiffrées à 156,2 milliards d'euros. Parmi elles, 107 milliards ont été consacrés aux dépenses de rémunérations, et 49,2 milliards ont été dévolus aux comptes d'affectation spéciale (CAS) "Pensions", afin de financer les retraites des fonctionnaires.

En revanche, la répartition est bien différente lorsque l'on s'intéresse à l'évolution entre 2024 et 2025, qui s'est élevée à près de 3,4 milliards d'euros : finalement, seul un tiers (1,1 milliard) est imputable à l'évolution des rémunérations. Les deux tiers (2,4 milliards) résultent de la dynamique de subvention versée par l'État au système de retraite.

Dépenses de rémunération moins élevées que prévu

Et *in fine*, que ce soit du côté des contractuels ou des agents titulaires, les dépenses de rémunération des agents ont été inférieures à ce qui était prévu dans la loi de finances initiale. Ce sont ainsi 322 millions d'euros qui auraient pu être mobilisés par les ministères qui n'ont finalement pas été utilisés à destination du personnel.

La quasi-totalité des ministères ayant sous-consommé leurs crédits dédiés, la masse salariale s'est donc avérée inférieure aux prévisions. Le volume le plus important s'observe au sein de l'Intérieur : le ministère n'a pas touché à 159 millions d'euros qu'il aurait pu consacrer à ses agents. En deuxième position vient le ministère du Budget et des Comptes publics, à hauteur de 131 millions d'euros, avant celui de l'Agriculture (57 millions d'euros).

Un ministère a néanmoins dépensé davantage que ce que le budget de l'État lui avait initialement accordé en la matière : celui des Armées. Il a ainsi accordé 209 millions d'euros de plus sur l'année, une surexécution qui s'explique par ses missions intérieures, comme par les opérations extérieures.

Masse salariale en ralentissement

Résultat : quand bien même l'enveloppe initiale avait été sous-évaluée, comme l'avait noté la Cour des comptes, les ministères l'ont globalement respectée. L'évolution des dépenses de rémunération a été *“très nettement inférieure”* à celle de l'année précédente, à savoir 1,1 % contre 6,7 % entre 2023 et 2024. *“Un tel ralentissement résulte des mesures de freinage de la masse salariale prises en 2025, indique le rapport. Outre l'absence de mesures générales de revalorisation des fonctionnaires (gel du point d'indice), les mesures catégorielles ont été encadrées de façon plus stricte, notamment du fait de la fin des primes exceptionnelles versées dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques”*. Par ailleurs, le dispositif indemnitaire du “Pacte enseignant”, qui avait été déployé en 2023, a vu son ambition revue à la baisse, réduisant de fait la facture pour le ministère de l'Éducation nationale.

Lire aussi : [Budget de l'État : la Cour des comptes appelle à un changement structurel de méthode](#)

Enfin, le rapporteur général du budget Philippe Juvin tient à souligner que les recrutements ont été maîtrisés : *“l'évolution des emplois de l'État est non seulement conforme au schéma d'emplois initialement prévu mais aussi deux fois moins importante que l'année précédente”*, peut-on lire.

Intelligence artificielle dans les services publics : après une prise de conscience tardive, l'État esquisse une méthode de travail

Par Marie Malaterre

9–12 minutes

Début avril, l'information a fait grand bruit, tant l'administration naviguait à vue jusqu'alors en matière d'IA, les expérimentations étant très largement menées de manière isolée à l'initiative des ministères. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, a lancé, à grand renfort de publicité, un plan d'accélération pour faire infuser l'IA dans les administrations, à travers une priorité, celle du dialogue social.

Un défi d'une ampleur inédite

Car les impacts sont déjà là. En parallèle du lancement de son plan, le ministre a ainsi présenté les résultats d'une enquête menée auprès de près de 2 000 agents publics, qui dresse un premier bilan, parcellaire, de l'impact réel de ces outils sur le quotidien au travail. Il en ressort notamment que, parmi les agents répondants, 24 % d'entre eux utilisent l'IA dans le cadre de leur travail depuis moins de six mois, 28 % depuis moins d'un an, 34 % depuis un à deux ans, et seuls 14 % depuis deux ans et plus. L'appropriation de ces outils est donc relativement récente.

Autre enseignement qui n'est en aucun cas une surprise : 81 % des agents interrogés utilisent les outils d'IA dans un cadre personnel et 89 % pour des raisons professionnelles. Et c'est là un défi inédit que l'administration doit relever. D'une part, il lui faut ainsi gérer les éventuelles porosités entre les usages pro et perso, d'autre part, veiller à apporter les outils attendus dans le cadre professionnel, alors que l'IA a déjà envahi la sphère personnelle des Français. Et les agents publics n'échappent pas au phénomène. 35 % d'entre eux déclarent d'ailleurs que l'intelligence artificielle a renforcé leur sentiment de travail bien fait, et 11 % estiment qu'il a même été "fortement amélioré".

Si l'IA a déjà fortement infusé chez les agents, leurs employeurs paraissent en retard au niveau des usages, faute d'avoir établi, en dix ans, un cadre et une stratégie, quel qu'en soit l'horizon, puisque cette

technologie évolue très vite. Résiduellement, certaines administrations comme la gendarmerie ou les impôts ont certes réussi à analyser les usages et définir des briques de stratégie. Mais près de huit ans après l'alerte du rapport Villani paru fin 2018, force est de constater que l'État dans son ensemble n'est pas parvenu à monter dans les premiers wagons de l'IA, du fait de la faiblesse historique de sa fonction RH. Difficile, en effet, de réfléchir à l'impact de l'IA sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) quand la GPEEC n'existe tout simplement pas au sein de l'État...

Lire aussi : [Fonction publique : l'IA réduit déjà les tâches rébarbatives, mais ne transforme pas encore les conditions de travail](#)

Pour autant, depuis environ trois ans, l'administration commence à se mettre en ordre de marche sur cette question sensible socialement : un peu moins de 10 % d'emplois publics pourraient en effet être transformés ou supprimés en raison de l'automatisation apportée par l'intelligence artificielle. Un point de vue également partagé par une étude du cabinet Roland Berger publiée à l'automne 2025, qui estime que 7,5 % des postes de fonctionnaires pourraient être entièrement automatisés. Une situation qui concerne notamment les agents de centres d'appels et de secrétariats administratifs.

2024 a été l'occasion d'un premier acte : la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a publié une stratégie d'usage de l'intelligence artificielle en matière de ressources humaines. *“Cette stratégie a marqué une étape importante en posant un cadre clair et structurant pour accompagner le développement de ces technologies au sein des administrations”*, a précisé Faustine Bentaberry, cheffe du département de la coopération et de la prospective à la DGAFP, au cours d'un colloque organisé en mars dernier.

Cycle et chantier de travail

Une première publication complétée, toujours en 2024, par une méthodologie des déclinaisons opérationnelles qui aborde plusieurs dimensions considérées comme essentielles pour le passage à l'action, comme la gouvernance des projets d'IA, la GPEEC ou encore les enjeux de formation et d'accompagnement des agents. *“Il ne s'agit pas de penser l'IA comme un outil mais comme un levier de transformation à intégrer dans une vision globale des ressources humaines”*, complète Faustine Bentaberry.

La DRH de l'État avance également au niveau de l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers de la fonction publique dans le cadre de ses réflexions de fond sur l'impact des transitions, à savoir les transitions managériale, écologique et numérique, toujours axées sur la fonction RH, dont les résultats devraient être présentés très prochainement.

En parallèle, un cycle de travail avec les organisations syndicales portant sur les trois versants a été inscrit à l'agenda social de la fonction publique. Celui-ci ne correspond pas à une négociation à proprement parler, mais vise plutôt à s'assurer que le sujet soit bien pris en compte et à mettre tout le monde au même niveau d'information. Les premières réunions ont notamment porté sur les grands enjeux de l'IA, ses modes de gouvernance ou encore les défis à relever en matière de formation. Avec, également, toujours cette double composante, à savoir comment la filière RH peut s'emparer des opportunités présentées par l'IA et le rôle de la fonction RH au regard des impacts de l'IA sur les organisations, les métiers, les compétences, le dialogue social ou encore le management.

Lire aussi : [Olivier Meier : "Un peu moins de 10 % des emplois publics pourraient être transformés ou supprimés par l'IA"](#)

Plus concrètement, dans le cadre de son projet stratégique DGAFP 2030, et notamment l'item consistant à consolider le rôle de DRH de l'État de la direction, une rénovation du répertoire des métiers de la fonction publique est en préparation. *"C'est un répertoire qui liste l'ensemble des métiers de la fonction publique, leurs tâches et leurs actions, précise Mathilde Icard, cheffe du service de la synthèse statutaire, du développement des compétences et de la donnée à la DGAFP. Il est prévu de passer au tamis l'ensemble des activités qui se raccrochent aux métiers et donc de regarder les impacts potentiels de l'intelligence artificielle. "*

L'objectif : être en capacité de fournir un panorama de l'impact de l'IA, et plus globalement des trois grandes transitions évoquées précédemment, au travers de ce répertoire rénové des métiers de la fonction publique. Ce chantier d'ampleur sera mené avec l'ensemble des ministères et doit permettre d'entrer dans le détail des tâches et activités rattachées à tel ou tel métier, mais aussi d'identifier les autres métiers susceptibles d'émerger de ces transitions.

De la difficulté d'anticiper

On l'aura compris, la DRH de l'État prend la question de l'IA très au sérieux et a engagé de nombreux travaux pour outiller les ministères. Pour autant, l'heure n'est pas encore aux enseignements. Toutes ces initiatives dépendent en effet d'un facteur que l'administration ne peut pas maîtriser ni anticiper : l'impact d'une alternance politique et des choix en découlant. En effet, certaines équipes politiques pourraient décider de supprimer nombre d'emplois et de missions et d'inclure ce projet dans une stratégie d'IA. Au contraire, d'autres équipes pourraient être tentées de renforcer le service public et d'étoffer l'offre comme les effectifs.

Loin de cette imprévisibilité politique, le privé peut entretenir, à certains égards, un rapport plus rationnel à l'IA et envisager plus sereinement un

long terme qui anticipe les besoins, à défaut de prévoir les avancées technologiques.

Dans les entreprises, les études d'impact apparaissent plus nombreuses, mais les avancées restent très disparates d'une entité à l'autre.

L'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) en fait le constat : le sujet revient très régulièrement depuis plusieurs années dans leurs événements, formations et publications, expose Laurence Breton-Kueny, vice-présidente déléguée de l'association. Au niveau des entreprises, l'ANDRH relève la multiplication de chartes d'usage de l'IA mais aussi la signature d'accords avec les partenaires sociaux. *“ Tout dépend du niveau de maturité du dialogue social et dans quels contextes se trouvent les organisations ”*, indique la vice-présidente, des accords pouvant être annexés aux règlements intérieurs des entreprises et donc se voir revêtir un caractère opposable.

(Aucun métier ne va être épargné par la vague IA.

Au niveau des directions de ressources humaines, le sujet s'est imposé depuis plusieurs années au sein des entreprises dans le cadre des accords de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP). Les DRH s'avèrent nombreuses à mener des travaux de planification stratégique pour anticiper, avec les professionnels, les changements que va impliquer l'IA sur les métiers de demain. Il s'agit aussi d'anticiper les impacts sur le développement de nouveaux produits ou services. *“ Nous travaillons plus particulièrement sur la montée en compétences, dans la mesure où, de ce que nous percevons aujourd'hui, aucun métier ne va être épargné par la vague IA ”*, explique Laurence Breton-Kueny.

Également au centre des préoccupations dans les entreprises : les enjeux de gouvernance. *“ À chaque fois que des outils IA sont installés, il faut définir une doctrine claire, des règles partagées car, on le sait, les échecs – et l'IA ne fait pas exception – viennent de défauts dans la mise en œuvre ”*, poursuit la vice-présidente.

Si les administrations ne sont pas soumises à la même pression que les entreprises, tributaires, elles, de la quête de rentabilité, elles n'en restent pas moins exposées aux attentes des usagers et des agents déjà pleinement utilisateurs de la technologie.